



Rapport final



Septembre 2021

Pays de Gex
● ● ● ● ● aggro

Evaluation environnementale et stratégique

Contrats environnementaux du Pays de Gex

Module 3 : Évaluation du fonctionnement



MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT
Conseil & Expertise

Rédaction : Karine GENTAZ

Cartographie : Ludivine CHENAUX

Photo de couverture : © Pays de Gex aggro

Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaïque-environnement.com - www.mosaïque-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON



Cette étude a été réalisée avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Les actions des contrats environnementaux ont été mises en œuvre avec le soutien financier de :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Sommaire

Chapitre I. Introduction	1
I.A. Le contexte	3
I.B. Le temps du bilan.....	4
I.C. Du bilan à l'évaluation	4
Chapitre II. Objectifs et méthodologie	5
II.A. Les objectifs	7
II.B. La méthodologie mise en œuvre	8
II.B.1. L'analyse des données bibliographiques	8
II.B.2. Une évaluation participative	8
Chapitre III. Les données de contexte	11
III.A. Portage politique et gouvernance	13
III.A.1. Le pilotage politique	13
III.A.2. Le comité de pilotage	13
III.A.3. La participation aux comités de pilotage	16
III.B. Le pilotage technique et l'animation.....	17
III.C. Le fonctionnement interne	20
III.C.1. Un important travail préparatoire des actions en amont.....	20
III.C.2. Des enjeux et objectifs communs et complémentaires entre les démarches	21
III.C.3. La sélection des maîtres d'ouvrage	22
III.C.4. Un avancement satisfaisant	22
III.C.5. Des budgets conséquents	23
III.C.6. Des plans de financement complexes.....	24

III.D. La pratique de la concertation et l'implication des acteurs	27
III.D.1. La concertation.....	27
III.D.2. L'implication des acteurs	27
III.E. communication et valorisation des enjeux.....	28
III.E.1. Des volets dédiés	28
III.E.2. La communication externe	29
III.E.3. Des outils multiples pour sensibiliser/valoriser/former des cibles variées	30
III.E.4. Un taux de réalisation satisfaisant.....	30
III.E.5. Les budgets « communication »	31
Chapitre IV. Le point de vue des acteurs.....	33
IV.A. portage et gouvernance	35
IV.A.1. Une concertation satisfaisante mais une efficience décisionnelle contrastée	35
IV.A.2. Pour les partenaires, des COPIL insuffisamment participatifs.....	36
IV.A.3. Au global, un avis positif sur le portage politique.....	36
IV.B. Pilotage technique et animation	37
IV.B.1. Des compétences techniques adaptées.....	37
IV.B.2. Une animation efficace et de qualité	37
IV.B.3. Des outils de suivi pertinents mais à globaliser	37
IV.B.4. Des divergences dans l'appréciation des moyens humains	37
IV.B.5. Au global, un avis positif sur le pilotage technique	38
IV.C. fonctionnement	38
IV.C.1. Un fonctionnement efficace	38
IV.C.2. ... malgré la complexité des démarches.....	38
IV.C.3. Des moyens suffisants	39
IV.C.4. Au global, un avis très positif sur le fonctionnement opérationnel	39

IV.D. Contribution et implication des acteurs.....	40
IV.D.1. Une bonne association des parties prenantes	40
IV.D.2. Des divergences d'appréciation quant à l'implication des acteurs	40
IV.D.3. Au global, un avis assez négatif concernant l'implication des acteurs	42
IV.E. Connaissance et reconnaissance des démarches	42
IV.E.1. Connaissance des démarches en « interne »	42
IV.E.2. Valorisation des connaissances en externe	46
IV.F. Leur bilan des démarches.....	49

Index des tableaux

Tableau n°1.	Méthodes participatives mobilisées	8
Tableau n°2.	Date et objet des ateliers d'échanges	10
Tableau n°3.	Le portage politique des contrats.....	13
Tableau n°4.	Dates et sujets traités en comité de pilotage	14
Tableau n°5.	Actions dédiées à l'animation et au suivi des contrats	17
Tableau n°6.	Services en charge de l'animation et de la coordination....	17
Tableau n°7.	Moyens humains dédiés aux contrats	19
Tableau n°8.	Actions des contrats comportant des études	20
Tableau n°9.	Analyse croisée des objectifs et enjeux par contrat	21
Tableau n°10.	Maîtrise d'ouvrage des actions	22
Tableau n°11.	Avancement des actions CCVV par type et par territoire – Bilan final CCVV (2020)	22
Tableau n°12.	Taux d'avancement des actions du CR2 par type et par territoire – Bilan à mi-parcours CUE (2019)	23
Tableau n°13.	Budget final (CCVV) et à mi-parcours (CCMPG et CR2) des contrats	23
Tableau n°14.	Les principaux outils de communication	29
Tableau n°15.	Taux de réalisation des actions en matière de communication/sensibilisation.....	30
Tableau n°16.	Evolution de la part financière dédiée à la communication par contrat	31
Tableau n°17.	Synthèse des forces et faiblesses du point de vue des acteurs	51

Table des figures

Figure n°1.	Le sociogramme des acteurs	15
Figure n°2.	Taux de participation aux COPIL du CCVV	16
Figure n°3.	Taux de participation aux COPIL du CUE	16
Figure n°4.	Autofinancement et subventions du CCVV côté français	24
Figure n°5.	Répartition du financement du CCVV côté genevois	24
Figure n°6.	Répartition de l'autofinancement du CCVV côté vaudois	24
Figure n°7.	Répartition de l'auto-financement du CCMPG côté français...	25
Figure n°8.	Répartition des subventions du CCMPG côté français	25
Figure n°9.	Répartition du financement du CCMPG côté suisse	25
Figure n°10.	Autofinancement et subventions du CR2 côté français	26
Figure n°11.	Participation aux comités de pilotage	27
Figure n°12.	Taux de présence aux commissions eau assainissement de 2014 à 2017 (source : comptes-rendus CAPG)	28
Figure n°13.	Taux de présence aux commissions environnement de 2014 à 2019 (source : comptes-rendus CAPG)	28
Figure n°14.	Exemple de documents d'information et de communication ..	29
Figure n°15.	Part financière du programme dédiée à la formation, sensibilisation, information et communication par contrat	31
Figure n°16.	Taux de réponse des acteurs interrogés sur la concertation mise en place (entretiens)	35
Figure n°17.	Avis formulé sur le portage politique lors des ateliers	36
Figure n°18.	Figure 2 : Avis des acteurs interrogés sur les moyens humains alloués aux contrats environnementaux (entretiens)	37
Figure n°19.	Avis formulé sur le pilotage technique lors des ateliers.....	38
Figure n°20.	Avis sur les moyens financiers alloués aux contrats environnementaux (entretiens)	39
Figure n°21.	Avis formulé sur le fonctionnement interne lors des ateliers.....	39
Figure n°22.	Figure 4 : Avis sur l'implication des partenaires (entretiens)	40
Figure n°23.	Avis formulé sur l'implication des acteurs lors des ateliers.....	42
Figure n°24.	Avis formulé sur le ciblage et l'amélioration des connaissances lors des ateliers	46
Figure n°25.	Avis sur la suffisance des outils d'information et de communication en externe (entretiens)	47
Figure n°26.	Avis formulé sur le ciblage et l'amélioration des connaissances lors des ateliers	48

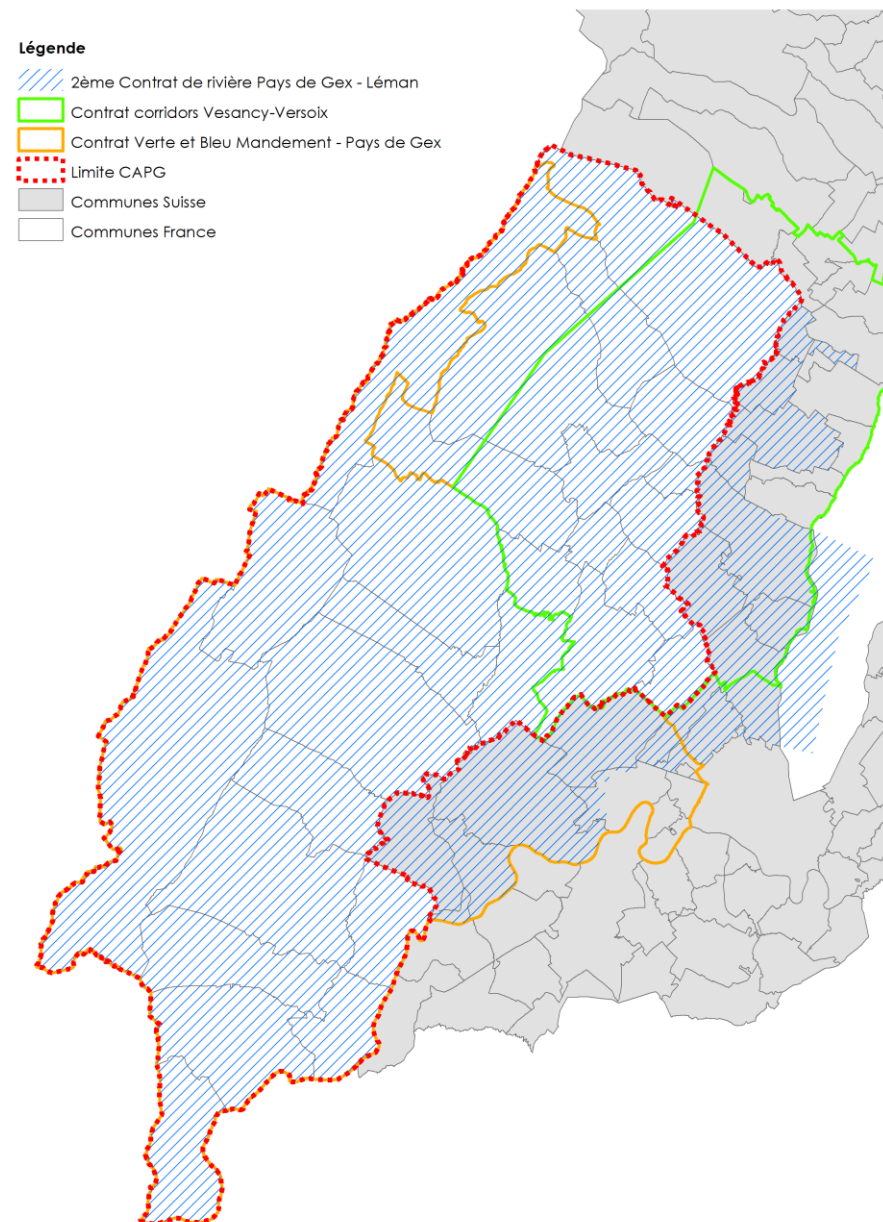
Chapitre I. Introduction

I.A. LE CONTEXTE

Face à la transformation rapide de leur territoire, les élus locaux se sont engagés depuis plus de 20 ans en faveur de l'environnement. Aujourd'hui, cela se traduit par **plusieurs contrats transfrontaliers** (France-Suisse) et **multi-partenariaux** portés par Pays de Gex agglo :

- **Contrat corridors « Vesancy – Versoix »** (CCVV) ;
- **Contrat unique environnemental** regroupant :
 - * le **Contrat (corridors) vert & bleu « Mandement – Pays de Gex »** (CCMPG) ;
 - * le **2nd contrat de rivières « Pays de Gex – Léman »** (CR2).

Ces contrats sont des **outils techniques et financiers** destinés à maintenir et restaurer des corridors biologiques et préserver la biodiversité pour les contrats corridors et Vert & Bleu, et assurer une gestion intégrée, concertée et cohérente de l'eau et des milieux associés pour le contrat de rivière.



Carte n°1. Périmètre des 3 contrats

I.B. LE TEMPS DU BILAN

Chacun des contrats concernant le territoire prévoit la réalisation d'un **bilan mi-parcours**, afin « d'évaluer l'atteinte aux objectifs et le taux de réalisation des actions pour la première moitié du contrat » : en 2016 pour le Contrat Corridor (CC) « Vesancy-Versoix » et en 2018-2019 pour le contrat Vert & bleu (CVB) « Mandement- Pays de Gex » et le 2nd contrat de rivières (CR2) « Pays de Gex-Léman ».

Ces bilans ne permettent cependant pas d'évaluer l'efficacité des mesures réalisées par rapport aux enjeux initiaux. Il est donc prévu la réalisation d'un **bilan final** qui, comme le bilan mi-parcours, se veut technique et financier, mais doit également permettre de :

- mesurer si les programmes répondent bien aux besoins pour lesquels ils ont été mis en œuvre et apprécier leur efficacité ;
- identifier les leviers d'amélioration ;
- aider à la décision pour la suite : reconduire, ajuster, réorienter...
- évaluer la gouvernance exercée et le fonctionnement de la procédure.

Évaluer c'est :

- produire un jugement de valeur sur une politique publique (valeur environnementale, sociale, économique ...)
- reconnaître et mesurer ses effets propres
- apprécier l'utilité des actions qui forment la politique ou le programme par rapport aux besoins identifiés sur un territoire

I.C. DU BILAN À L'ÉVALUATION

L'évaluation est un outil de **mesure** et de **conduite du changement**. Elle a deux buts principaux :

- améliorer la **mise en œuvre** du programme (le pilotage)
- analyser **les effets** du programme pour en tirer les leçons.

Évaluer c'est :

- répondre à la question générique « Est-ce que ça marche ? », en vue d'une décision concernant le programme évalué.

Il s'agit ainsi de mesurer les avancées, de situer le territoire et les enjeux actuels, et de réfléchir à l'opportunité d'une suite et à son contenu.

La mission et le rendu s'organisent ainsi en 5 modules faisant chacun l'objet d'un rapport distinct :

- Module 1 : état des lieux initial et final, évolution ;
- Module 2 : bilan technique et financier ;
- ➡ **Module 3 : fonctionnement de la procédure ;**
- Module 4 : synthèse et évaluation ;
- Module 5 : perspectives.

Les différentes étapes ont été conduites selon une double approche :

- **interne**, par les structures porteuses des contrats (module 2) ;
- **externe** par le bureau d'études Mosaïque Environnement (modules 1, 3, 4 et 5), dans une démarche collaborative avec les acteurs du territoire.

Chapitre II. Objectifs et méthodologie

II.A. LES OBJECTIFS

Ce module 3 a pour objectifs :

- **de présenter le fonctionnement organisationnel** des contrats à travers l'organisation de la gouvernance, le pilotage opérationnel et l'animation, la communication, le degré d'appropriation de la démarche au niveau local. Il s'agit ici d'apporter un regard « **objectif** » sur les modalités d'animation et de mise en œuvre des démarches ;

Outils méthodologiques : analyse de données qualitatives et quantitatives issues de la documentation

- **de mettre en lumière le regard des acteurs** : leur vécu, le bilan qu'ils tirent des démarches, leur satisfaction par rapport aux objectifs identifiés, aux actions réalisées et au niveau de concertation ... Il s'agit de restituer ici la vision « **subjective** » des contrats à travers un travail sociologique conduit avec les acteurs ;

Outils méthodologiques : analyse de données dites subjectives basée sur le recueil du point de vue des acteurs

L'analyse par les acteurs porte sur trois éléments :

- A. Leur connaissance des démarches ;
- A. Leur perception du fonctionnement proprement dit ;
- C. Leur bilan des contrats environnementaux (points forts et points faibles).

Outils méthodologiques : le présent module 3 rend compte de la perception des contrats environnementaux par les acteurs sans juger de sa pertinence. La construction du jugement évaluatif sera l'objet du module 4 de l'étude et les perspectives pour l'avenir du module 5.

Repères historiques

pour comprendre la vie des Contrats et de leur pilotage

2004-2011 : 1er Contrat de rivière Pays de Gex Léman (CR1)

Novembre 2010 : Etude de faisabilité pour l'élaboration de contrats de corridors biologiques lancée par l'agglomération franco-valdo-genevoise sur huit secteurs jugés prioritaires au vu du développement de l'agglomération et des enjeux en termes de connexions biologiques

Contrat corridors Vesancy-Versoix (CCVV)

2012 et 2013 : élaboration des fiches actions

Février 2014 : Signature du contrat corridors

Janvier 2017 : Bilan à mi-parcours 2014-2019

2020 : bilan final, objet du présent bilan-évaluation

Contrat Unique Environnemental

2012 et 2013 : élaboration des fiches actions du contrat Vert & Bleu Mandement Pays de Gex (CCMPG)

Mars 2014 : décision d'engager un 2nd contrat de rivière (CR2)

Janvier à août 2015 : rédaction de l'AVP

Octobre 2015 : présentation au Comité d'Agrément

Mai 2016 : signature du 2nd contrat de rivière et du contrat Vert & Bleu Mandement Pays de Gex et fusion en un contrat unique environnemental (CUE)

Mai 2019 : bilan à mi-parcours 2016-2019 du CUE

II.B. LA MÉTHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE

II.B.1. L'analyse des données bibliographiques

Une analyse de la documentation retraçant le fonctionnement des démarches a été menée : organigramme des structures porteuses des contrats, procès-verbaux, comptes rendus de réunions, études et rapports techniques, documents de communication, tableaux de bords techniques et financiers ...

Cette analyse a permis de comprendre le fonctionnement et l'histoire des contrats et de leurs instances.

II.B.2. Une évaluation participative

L'étude bilan évaluation constitue un moment clé pour recueillir les attentes des différentes parties prenantes et identifier les nouveaux défis à relever. Elle permet de prendre du recul vis-à-vis de la politique et des actions menées et d'objectiver certains jugements.

Aussi, l'évaluation a-t-elle été conduite selon un mode participatif, en associant les différents acteurs concernés. Cette méthodologie est le gage d'une évaluation de meilleure qualité, car enrichie de multiples regards et du retour d'expérience de ceux qui ont suivi et vécu les contrats environnementaux.

Il permet également une meilleure appropriation des résultats du bilan-évaluation par tous ceux ayant participé à la mise en œuvre des contrats environnementaux et qui seront partie prenante dans la ou les démarches à venir sur le territoire.

Dans ce contexte, certains temps de l'étude ont été consacrés à la concertation et au partage des résultats avec les différents acteurs du territoire.

Entretiens	Elus
	Partenaires institutionnels et financeurs Partenaires locaux
Ateliers	Portage des contrats et implication des acteurs
	Connaissance et reconnaissance des démarches
	Synergie des politiques « eau » et « TVB » et solidarité territoriale
	Moyens et réalisations
Formulaire en ligne	Effets sur les ressources en eau et la fonctionnalité du territoire
	Même contenu que les ateliers

Tableau n°1. Méthodes participatives mobilisées

a Recueil du point de vue des acteurs (entretiens)

Pour approfondir l'analyse du fonctionnement, et surtout mesurer le degré d'appropriation et d'appréciation de la démarche, des consultations auprès des différents acteurs ont été menées. L'objectif était de recueillir leurs points de vue à différents titres et degrés dans la démarche.

Il convient toutefois de noter que des élections municipales ont eu lieu en 2014, entre les 2 contrats de rivière, et en 2020 en cours de bilan-évaluation. Les élus ont ainsi, pour partie, changé. Ceci explique une absence de positionnement sur certains sujets.

Par ailleurs, la mission a démarré en mai 2020, soit en pleine période de **crise sanitaire**. Cela a notamment amené à modifier le calendrier et les modalités d'élaboration du bilan-évaluation.

Des **entretiens ont été réalisés d'octobre 2020 à janvier 2021** en visioconférence ou par téléphone eu égard au contexte. Ils avaient pour objectifs de :

- nourrir la réflexion sur les positions des différents partenaires des démarches ;
- mesurer le niveau d'appropriation et d'adhésion au fonctionnement et aux objectifs des contrats, et recueillir le regard évaluatif que portent les acteurs sur leur mise en œuvre.

Au total, 21 personnes/structures (16 partenaires et 5 élus) ont été interrogées. Les personnes, choisies représentaient les différents groupes d'acteurs impliqués dans les contrats environnementaux. La liste des personnes rencontrées et de celles qui ont donné suite à notre sollicitation est jointe en annexe.

Chaque entretien a été réalisé selon un mode semi-directif, à l'aide d'une grille d'entretien mais en laissant la possibilité aux interlocuteurs de s'exprimer librement.

Les organismes concernés étaient les suivants :

- Cellule politique de Pays de Gex agglo et communes membres :
 - o Le président de Pays de Gex agglo
 - o La vice-présidente de Pays de Gex agglo en charge des finances, de la communication, des espaces naturels et agricoles et de la prospective
 - o La vice-présidente de Pays de Gex agglo en charge de l'innovation et de la transition écologique
 - o Le maire de Saint-Jean-de-Gonville, président de la REOGES
- partenaires institutionnels et financiers :
 - o L'agence de l'eau RMC
 - o Le Conseil départemental de l'Ain
 - o L'état de Genève
 - o Le Canton de Vaud
 - o La Région de Nyon
- acteurs et partenaires locaux :
 - o La Régie des eaux Gessiennes
 - o La fédération départementale de pêche de l'Ain
 - o La région Auvergne Rhône-Alpes
 - o Pro Natura
 - o France nature environnement (FNE) Ain
 - o La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)
 - o Le Conservatoire des espaces naturels (CENRA)
 - o Le Parc Naturel Régional (PNR) du Haut Jura

b Ateliers d'échanges

Afin de faire participer l'ensemble des acteurs à cette démarche d'évaluation, nous avons animé 5 **séances d'échanges collectifs** avec les élus et partenaires du territoire. Ces séances se sont déroulées du 25 mai au 1^{er} juin 2021, en visioconférence.

Atelier	Objet et date	Participants
1	Portage et implication des acteurs 25/07/2021	15
2	Connaissance et reconnaissance des démarches 27/05/2021	10
3	Synergie des politiques « eau » et « TVB » et solidarité territoriale 28/05/2021	7
4	Moyens et réalisations 31/05/2021	7
5	Effets sur les ressources en eau et la fonctionnalité du territoire 01/06/2021	15

Tableau n°2. Date et objet des ateliers d'échanges

Ces temps d'échanges ont été riches et ont permis d'avoir une vision élargie des points de vue des diverses parties prenantes.

Afin de recueillir le maximum d'avis et de points de vue, **un formulaire en ligne**, reprenant les points abordés lors des ateliers, a été transmis aux membres des comités de pilotage du 1^{er} au 23 juillet 2021.

Le taux de réponse a été faible puisque seulement 14 contributions sur plus de 110 personnes sollicitées ont été obtenues.

L'exploitation des résultats a donné lieu à la production de graphiques qui permettent d'illustrer l'analyse sous la forme de sondages.

Analyse du fonctionnement

Dans les pages qui suivent, **l'analyse du fonctionnement est examinée en 2 temps** :



D'un point de vue contextuel, à travers les données objectives sur lesquelles sera fondé le jugement



Au travers du regard des acteurs, qui correspond aux données subjectives issues des entretiens et des ateliers d'échanges

NB : les données de contexte sont rappelées pour mémoire et visent à permettre de mieux comprendre l'analyse du fonctionnement, notamment pour les personnes n'ayant pas suivi l'ensemble des démarches. Le lecteur peut, s'il le souhaite, directement se rendre au chapitre IV.

Chapitre III.

Les données de contexte

III.A. PORTAGE POLITIQUE ET GOUVERNANCE

III.A.1. Le pilotage politique

On entend par pilotage politique des Contrats la participation et la conduite de la démarche par les élus des structures animatrices et porteuses des Contrats. **Le pilotage politique est assuré par les structures porteuses.** Eu égard à leur caractère transfrontalier, chaque contrat est porté par plusieurs structures.

III.A.2. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage (nommé comité de rivière pour le CR2) est une instance de concertation qui n'a pas de personnalité juridique (à la différence de la CAPG), Il ne peut pas être maître d'ouvrage d'actions des contrats.

Le comité de pilotage :

- est un lieu d'échange, de concertation et de sensibilisation
- apprécie l'état d'avancement, valide le programme annuel
- contrôle la bonne exécution du contrat et l'atteinte des objectifs
- promeut et valorise les opérations du contrat
- veille à la mise en œuvre et au respect du plan financier ;
- se coordonne avec les autres procédures territoriales

	FR	CH	VD
	Pays de Gex agglomération	Canton de Genève	Conseil Régional du district de Nyon canton de Vaud
CCVV	Vice-Présidente déléguée à l'environnement Mme Muriel BENIER	Conseiller d'Etat du Canton de Genève Luc BARTHASSAT	Vice-Président du conseil régional du district de Nyon Jean SOMMER
CCMPG	Vice-Présidente déléguée à l'environnement Mme Muriel BENIER *	Conseiller d'Etat au Département de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture (DETA)	
CR2	Vice-Présidente déléguée à l'environnement Mme Muriel BENIER Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Daniel RAPHOZ	Conseiller d'Etat au Département de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture (DETA)	

* 2ème phase du CUE : depuis les élections de 2020, Mme CHARILLON, VP en charge de l'innovation et de la transition écologique, pilote côté FR

Tableau n°3. Le portage politique des contrats

Le comité de pilotage est co-présidé par les structures porteuses auxquelles sont associées les parties prenantes responsables, gestionnaires, bénéficiaires... des ressources en eau et milieux aquatiques et des continuités écologiques :

- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
- Conseil Départemental de l'Ain
- Direction départementale des territoires de l'Ain
- Ensemble des maîtres d'ouvrages
- Communes, représentants des professionnels, des usagers....

Le sociogramme des acteurs page suivante met en évidence :

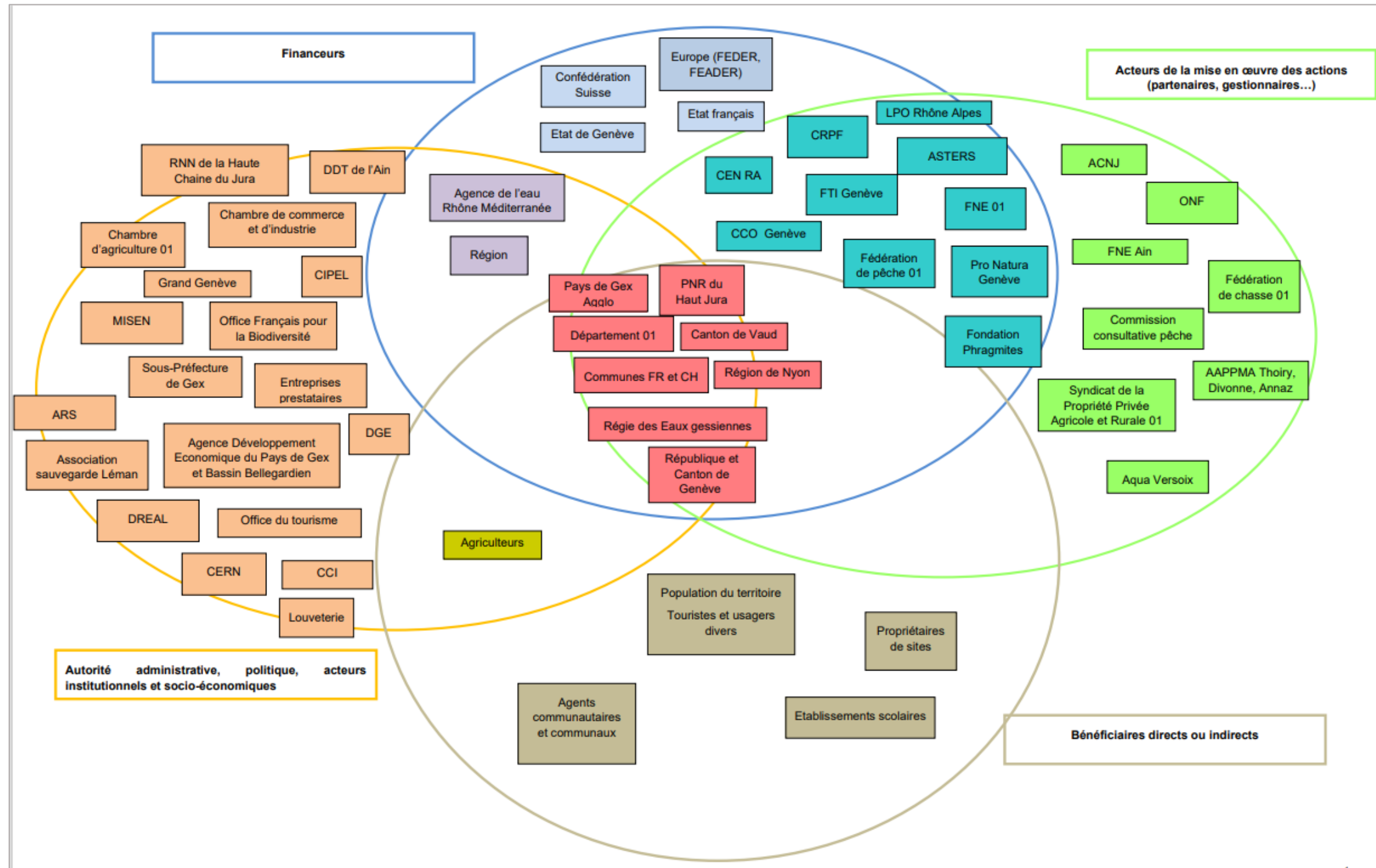
- l'importance (en nombre) des acteurs concernés ;
- leur pluralité (acteurs institutionnels, communes, associations, acteurs économiques ...) ;
- leur lien plus ou moins direct avec les démarches : certains financent les mesures nécessaires à leur préservation, d'autres les gèrent, d'autres encore en tire profit, que ce soit d'un point de vue économique ou comme source de bien-être, de loisirs ... Il révèle également la complexité des liens entre les acteurs qui interagissent entre eux, mais aussi la difficulté de classer chacun d'entre eux dans une catégorie : cela constitue notamment une difficulté pour appréhender la représentativité de chaque catégorie d'acteurs dans les instances décisionnelles et opérationnelles (cf plus loin).

Le comité de pilotage se réunit 1 fois par an : celui du CCVV s'est réuni 4 fois et celui du CUE 3 fois.

Les sujets traités lors de ces rencontres ont varié selon l'avancement des contrats (cf. tableau ci-contre).

Contrat	Date	Sujets
CCVV	23/09/2014	Organisation et fonctionnement+ bilan actions 2014 et programme 2015 +outils de communication
	24/11/2015	Bilan actions 2015 et programme 2016 +outils de communication
	01/12/2016	Bilan à mi-parcours
	08/03/2018	Bilan 2017 Avancement technique et financier
CCMPG	19/01/2017	Actions lancées et à venir, outils de suivi, financements
	18/01/2018	Actions lancées et à venir, outils de suivi, Validation du PGRE, perspectives 2018
CR2	6 /05/2019	Présentation du bilan à mi-parcours

Tableau n°4. Dates et sujets traités en comité de pilotage



III.A.3. La participation aux comités de pilotage

L'analyse des procès-verbaux et comptes-rendus de réunions montre un taux de participation relativement stable et assez similaire pour le CCVV (de 56% à 69% de 2014 à 2018) et le CUE (56% à 68% de 2017 à 2019) :

- pour le CCVV, le nombre d'élus présents croît d'année en année tandis que celui des partenaires reste stable ;
- pour le CUE, les taux de présence par catégorie d'acteurs sont plus fluctuants.

On notera également des variations dans les représentants des diverses structures, au gré des mouvements professionnels et/ou des compétences requises selon les sujets traités.

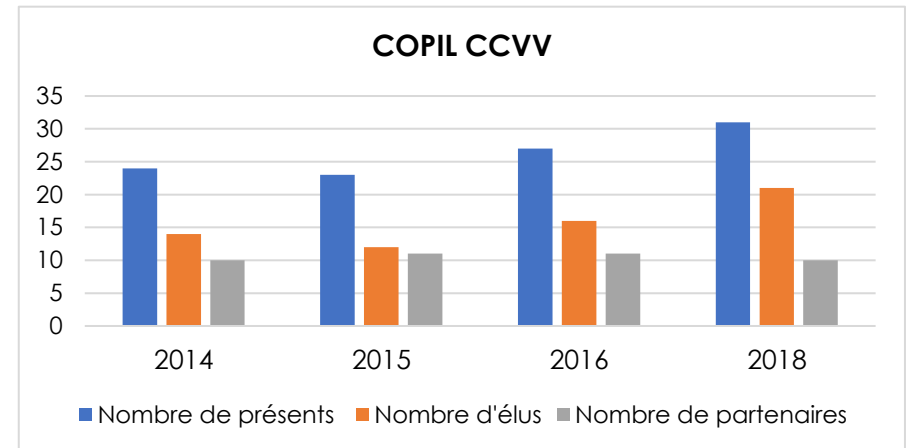


Figure n°2. Taux de participation aux COPIL du CCVV

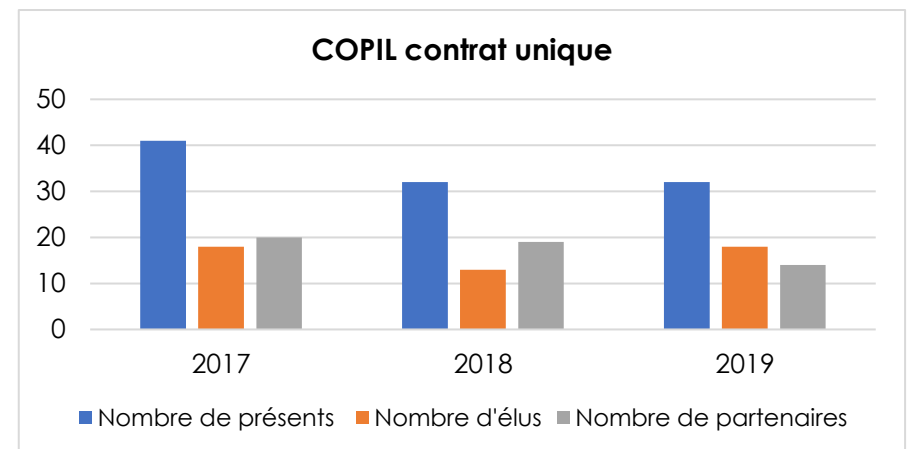


Figure n°3. Taux de participation aux COPIL du CUE

III.B. LE PILOTAGE TECHNIQUE ET L'ANIMATION

Le pilotage technique et l'animation sont assurés par les structures porteuses (Pays de Gex agglo, en étroite collaboration avec la République et canton de Genève et la Région de Nyon).

Chaque contrat prévoit des actions spécifiques pour l'animation et le suivi des démarches.

Volet	N°	Intitulé de la mesure	Maître d'ouvrage
ANI	46	Animer, suivre et évaluer la mise en œuvre du contrat corridors	Pays de Gex agglo / Région de Nyon /OCAN-GE
ANI	40	Animer, suivre et évaluer la mise en œuvre du contrat	Pays de Gex agglo / DGAN
VAL	VAL-1-1	Animer et piloter le contrat de rivières	Pays de Gex agglo

Tableau n°5. Actions dédiées à l'animation et au suivi des contrats

Des comités techniques/groupes de travail sont réunis en fonction des besoins tout au long de la mise en œuvre des contrats en vue de préparer le Comité de pilotage, ou assurer le suivi des opérations.

Ils se composent de tout ou partie des membres du comité de pilotage, en fonction des sujets traités, et peuvent être élargis à d'autres instances concernées.

Les rôles du comité technique sont multiples :

- Lieu d'échange technique sur les mesures liées aux contrats
- Évaluation régulière de l'état d'avancement des mesures
- Échange d'information pour les outils de suivis du contrat
- Validation des points apportés au comité de pilotage

Divers types de réunions ont été organisés : commissions thématiques, commissions géographiques, réunions de terrain, réunions d'étude/protocoles/groupe travail technique, comité de site, visites techniques, travail sur fiche action, ...

Pour chaque contrat, **un chef de projet** pour chaque structure porteuse :

- est responsable de l'animation et de la coordination des contrats ;
- assure un appui technique et administratif aux maîtres d'ouvrage ;
- s'occupe de la réparation et du secrétariat des comités de pilotage.

	FR		CH	VD
	Pays de Gex agglo		Canton de Genève	Conseil Régional du district de Nyon canton de Vaud
CCVV	Service des Naturels	Gestion des Milieux	Direction Générale de la Nature et des Paysages	Direction générale de l'environnement
CCMPG	Service des Naturels	Gestion des Milieux	Direction Générale de la Nature et des Paysages	
CR2	Service des Naturels	Gestion des Milieux	Direction Générale de l'Eau	

Tableau n°6. Services en charge de l'animation et de la coordination

Côté français, pour mettre en œuvre sa politique environnementale sur les milieux naturels notamment, la CAPG s'est dotée d'un **service Gestion des Milieux Naturels (GMN)** au sein du Pôle Environnement, qui travaille en lien étroit avec l'ex service Eau et Assainissement (Régie des Eaux Gessiennes) chargé de mettre en œuvre les actions QUA « Améliorer la qualité de l'eau » et RES « Gérer la ressource en eau » du CR2.

Le service GMN est constitué de 3,4 Equivalent temps plein (ETP) répartis de la manière suivante :

- 1 ETP Chargé(e) de mission dédié(e) au pilotage et à la mise en œuvre du CCVV, CCMPG et CR2
- 0,4 ETP Assistant(e) administrative qui intervient sur les 3 contrats
- 1 ETP Technicien(ne) rivières dédié(e) à la mise en œuvre des actions du contrat CR2 : poste créé en 2014
- 1 ETP Technicien(ne) « milieux naturels » dédié à la mise en œuvre des actions des CCVV et CCMPG : poste créé en 2016.

D'autres postes, non dédiés à l'animation des contrats, contribuent à la mise en œuvre des actions au sein de Pays de Gex agglo :

- 1 poste ingénieur(e) eaux pluviales créé initialement via CR2/RES 1-2
- 2 postes créés à la prise de compétence GEMAPI :
 - 1 chargé(e) de mission GEMAPI (créé en 2018) ;
 - 1 technicien(ne) GEMAPI (créé en 2019) ;
- 2 postes au sein du service Éducation, Valorisation et Promotion du Développement Durable.

Côté suisse :

- Vaud : l'AMO n'a pas été engagé pour la mise en œuvre du CCVV : Manque de ressources humaines pour suivi et mise en œuvre + poste de la cheffe de projet vacant tout 1er semestre 2019 ;
- Genève : le poste à 25% au sein de l'État de Genève n'a pas été créé : un assistant à maîtrise d'ouvrage qui a été engagé à 50% sur la mise en œuvre des contrats corridors porte assistance sur certaines mesures de ce contrat.

	Moyens humains	CCVV		CCMPG		CR2	
		réalisé	Montant	réalisé	Montant	réalisé	Montant
France	- 1 ETP chargé de mission « préservation, restauration et valorisation des milieux naturels » à 100% sur 5 ans à CAPG (FR)	oui	299 883 € HT - 295 317 € HT	En cours	112 497 € HT + 3 157 € HT		97 617 € HT +6 500 € HT
	- 1 ETP technicien « préservation, restauration et valorisation des milieux naturels » à 100% sur 5 ans à CAPG (FR)	oui		En cours	171 582 € HT - 1 926 € HT		
	- 0,4 ETP assistante administrative (2017-2019) (FR)	oui		En cours	77 299 € HT + 38 744 € HT	En cours	
	1 ETP Technicien(ne) rivières					En cours	224 375 € HT +13 456 € HT
	Frais indirects	oui		En cours	7 000 € HT - 3 000 € HT		
	Définitif ou prévisionnel définitif HT et variation		299 883 € HT - 295 317 € HT		368 378 € HT + 36 975 € HT		321 992 € HT + 19 956 € HT
Genève	1 poste à 25% sur 5 ans au sein de l'État de Genève (GE)	non	Poste non créé	En cours	125 000 CHF HT		
	Définitif ou prévisionnel définitif HT et variation		-125 000 CHF HT		125 000 CHF HT		
Vaud	- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour Régionyon VD)		non engagée				
	Définitif ou prévisionnel définitif HT et variation		-189 000 CHF HT				

Tableau n°7. Moyens humains dédiés aux contrats

III.C. LE FONCTIONNEMENT INTERNE

III.C.1. Un important travail préparatoire des actions en amont

Diverses mesures ont été prévues afin de préparer les opérations mises en œuvre dans le cadre des contrats (12 actions/ 52 pour le CCVV, 23/46 pour CCMPG et 24/63 pour CR2). Il s'agit essentiellement des mesures des volets :

- TRA : restauration, préservation et valorisation des continuités écologiques
- ETU : améliorer les connaissances sur le fonctionnement écologique.
- MIL : préserver, restaurer et améliorer l'état écologique et fonctionnel des milieux aquatiques
- RES : conciliation besoins des usages / ressources disponibles / besoins écologiques et physiologiques des cours d'eau

Elles permettent d'affiner :

- la connaissance (corridors, axes de déplacements, état des populations) avant les aménagements
- la faisabilité (technique, juridique, financière, foncière) des mesures.

S'agissant de préalables à certains travaux et opérations de gestion, elles présentent un fort taux d'avancement.

	Typologie	Nombre d'actions	Avec études	Avancement
CCVV	REG	4	1	
	TRA	31	7	75 à 100%
	ETU	6	0	-
	ANI	11	1	75 à 100%-
CCMPG	REG	1	1	50 à 75%
	TRA	30	20	25 à 50%
	ETU	4	3	75 à 100%
	ANI	8	1	à venir
CR2	VAL	10	0	-
	MIL	10	8	50 à 75%
	QUA	12	7	50 à 75%
	RES	13	7	50 à 75%

Tableau n°8. Actions des contrats comportant des études

III.C.2.Des enjeux et objectifs communs et complémentaires entre les démarches

Sur les 10 principaux objectifs répartis entre le CCVV, le CCMPG et le CR2, 5 sont communs aux 3 démarches. Seuls les objectifs liés à la reconquête de la qualité de l'eau des milieux aquatiques et à l'adéquation ressources/usages/besoins sont portés dans le CR2.

Les tableaux n°23 et 24 présentent pour les contrats corridors (CCVV et CCMPG), et le contrat de rivière (CR2) les niveaux d'avancement des actions. On peut ainsi constater que chaque enjeu/objectif est rattaché à plusieurs fiches actions.

Enjeux	Objectifs	CCVV	CCMPG	CR
L'amélioration de la qualité de l'eau	Poursuivre la reconquête de la qualité des milieux aquatiques (limitation des pollutions, gestion des eaux pluviales)	✗	✗	✓
La gestion de la ressource en eau	Adéquation ressources / usages, / besoins écologiques et physiologiques des cours d'eau	✗	✗	✓
La conservation, la préservation et la coordination de la gestion des réservoirs de biodiversité	Milieux aquatiques ou humides	✓	✓	✓
	Milieux terrestres	✓	✓	✗
La fonctionnalité des liaisons biologiques	Trame bleue	✓	✓	✓
	Trame verte et jaune	✓	✓	✗
La perméabilité des infrastructures	Trame bleue	✓	✓	✓
	Trame verte	✓	✓	✗
La gestion concertée	Gestion concertée entre les acteurs du territoire pour piloter et de suivre l'élaboration du contrat	✓	✓	✓
L'information et la sensibilisation	Faire connaître le patrimoine et sensibiliser les acteurs aux problématiques du territoire.	✓	✓	✓

Tableau n°9. Analyse croisée des objectifs et enjeux par contrat

III.C.3. La sélection des maîtres d'ouvrage

La définition des mesures à inscrire aux contrats a été faite de manière partenariale, dans une démarche de co-construction :

- rédaction des fiches actions dans le cadre de groupes de travail
- sélection des maîtres d'ouvrage en fonction de leurs compétences (partenaires techniques), d'une maîtrise d'ouvrage déjà assurée (Régie des eaux Gessiennes), de la légitimité de la structure (CAPG) ...
- mise en place de partenariats en tant que de besoin sur certaines actions.

	FR	CH	VD
	Pays de Gex agglo	Canton de Genève	Conseil Régional du district de Nyon canton de Vaud
CCVV	CAPG CD01 CENRA PNR Haut-Jura LPO	DNPG DGEau (SPDE) Pronatura Ge Communes	Communes Etat Associations
CCMPG	CAPG CD01 CENRA PNR Haut-Jura LPO	DNPG DGEau (SPDE) Pronatura Ge Communes	
CR2	CAPG Communes Etat AAPPMA CENRA Associations	DNPG DGEau (SPDE)	

Tableau n°10. Maîtrise d'ouvrage des actions

La majorité des maîtres d'ouvrage portent 1 à 2 actions. A l'inverse certains sont très impliqués dans la maîtrise d'ouvrage des actions comme par exemple :

- 30 actions pour la CAPG (dont 16 seule pour CCVV, 27 pour CCMPG, 40 pour CR2) ;
- la Régie des eaux gessiennes (REG) est très impliquée dans le CR2 : créée le 1er janvier 2018, elle s'investit en tant que maître d'ouvrage des actions portées jusqu'en 2017 par le service Eau & assainissement de la CAPG ;
- le CD01 et le canton de Genève sur le CUE.

III.C.4. Un avancement satisfaisant

Le taux d'avancement moyen des actions du CCVV est d'environ 82% (pour plus de détails voir le module 2). Les actions réglementaires et d'animation / sensibilisation sont les plus avancées (taux de 87% à 88%) : elles sont notamment terminées ou en voie de l'être côté suisse (94% à 100%) et moins avancées côté français (70%).

	Avancement			
		TRA	ETU	ANI
FR	70%	75%	99%	85%
VD	94%	70%	75%	86%
GE	100%	78%	67%	90%
Total	88%	74%	80%	87%

Tableau n°11. Avancement des actions CCVV par type et par territoire – Bilan final CCVV (2020)

A mi-parcours, celui du CCMPG est de 41% tandis que celui du CR2 est de 66%. Plus de la moitié des actions du CUE (58%) ont un taux d'avancement de 50% et plus à mi-parcours.

	Avancement			
	REG	TRA	ETU	ANI
FR	75%	37%	63%	45%
GE	50%	22%	100%	31%
Total	63%	29%	82%	38%
	QUA	MIL	RES	VAL
FR	39%	71%	40%	43%
GE	50%	100%	-	-

Tableau n°12. Taux d'avancement des actions du CR2 par type et par territoire – Bilan à mi-parcours CUE (2019)

Toutefois, côté français, la contrainte foncière a généré des décalages de planning ainsi qu'un besoin en temps d'animation des maîtres d'ouvrage nettement supérieur au prévisionnel.

III.C.5.Des budgets conséquents

Eu égard à l'ampleur des programmes et des opérations prévues, les budgets sont très conséquents.

		France (FR) € HT	Suisse CHF HT	Vaud CHF HT
CCVV	Initial	4 761 708	2 979 193	1 857 363
	Final	2 274 906	1 547 987	1 342 908
CCMPG	Initial	7 717 978	2 358 866	
	mi-parcours	6 813 389	2 463 787	
CR2	Initial	27 764 113	6 200 000	
	mi-parcours	34 760 502	6 210 000	

Tableau n°13. Budget final (CCVV) et à mi-parcours (CCMPG et CR2) des contrats

Des évolutions des financements initiaux ont été opérées à mi-parcours : les modifications varient selon les contrats et les territoires (cf module 2 « bilan technique et financier » pour plus de détails).

Les baisses constatées peuvent être liées à une internalisation de la mise en œuvre d'actions (exemple sensibilisation) ou de l'abandon d'actions (suite aux études préalables, pour problèmes de foncier, de retards ne permettant pas la réalisation des actions dans le temps des contrats, etc.).

Les évolutions à la hausse résultent de l'ajout de nouvelles actions (exemple pour le CR2), la réalisation de nouvelles études (modélisation hydraulique des cours d'eau dans le cadre de REG5/CCVV ...).

III.C.6.Des plans de financement complexes

Le financement des contrats est relativement complexe du fait du nombre et de la diversité à la fois des maîtres d'ouvrages, des opérations et de leurs modes de financement multiples (État, agence de l'eau, Conseil départemental, Région, fonds européens) ...

a Le CCVV

Côté français

Le plan de financement a fortement évolué en raison du déploiement par la Région AURA des fonds FEDER européens : cela a généré une réduction nette de la contribution des maîtres d'ouvrages comme des partenaires financiers. En revanche, un temps important, et non prévu initialement, a été dévoué à l'obtention et à la gestion administrative de ces financements européens. Ceux-ci impliquent également d'avancer les frais, ce qui est parfois compliqué pour les plus petites structures, notamment associatives.

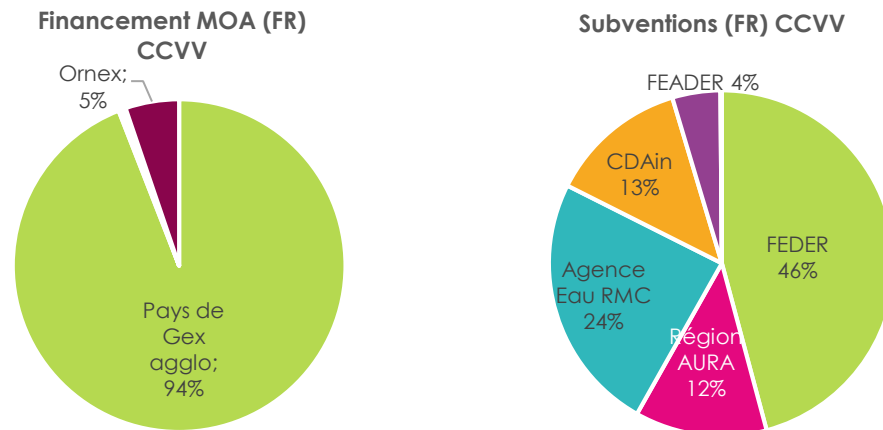


Figure n°4. Autofinancement et subventions du CCVV côté français

Côté suisse

L'Etat de Genève porte l'essentiel du plan de financement (98%).

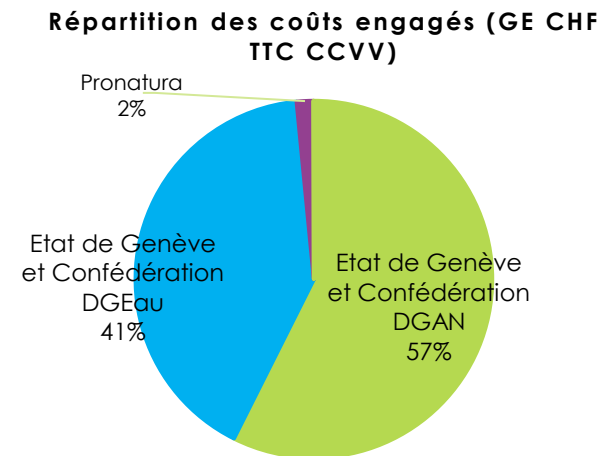


Figure n°5. Répartition du financement du CCVV côté genevois

Côté vaudois, la confédération et le canton de Vaud sont majoritaires. On notera la contribution des communes à hauteur de 19%

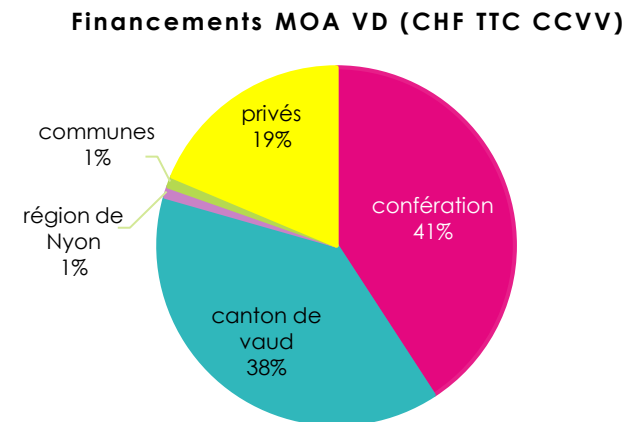


Figure n°6. Répartition de l'autofinancement du CCVV côté vaudois

b Le CCMPG

Côté français

La répartition des financements est plus répartie que pour le CCVV. On notera notamment une contribution du CD01 à hauteur de 38%

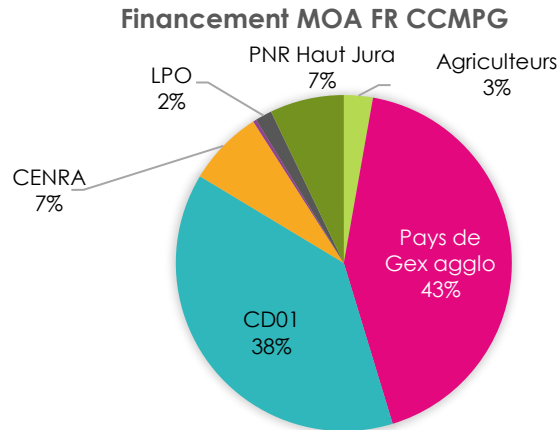


Figure n°7. Répartition de l'auto-financement du CCMPG côté français

58% des financements proviennent du FERE, 17% de la Région et 16% de l'agence de l'eau.

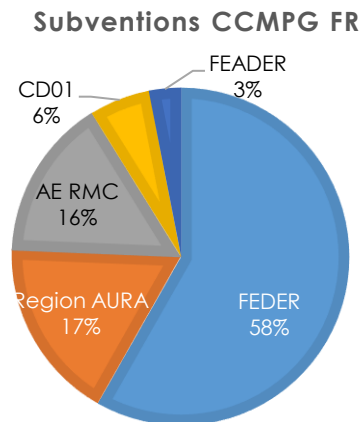


Figure n°8. Répartition des subventions du CCMPG côté français

Côté suisse

Pour rappel suite au bilan mi-parcours, le montant total du CCMPG passe de 2 540 499CH TTC à 2 653 499 CHF TTC soit une hausse de 113 000 CHF (soit + 4,44%).

L'Etat de Genève assure 73% du financement, suivi Par la confédération (21%).

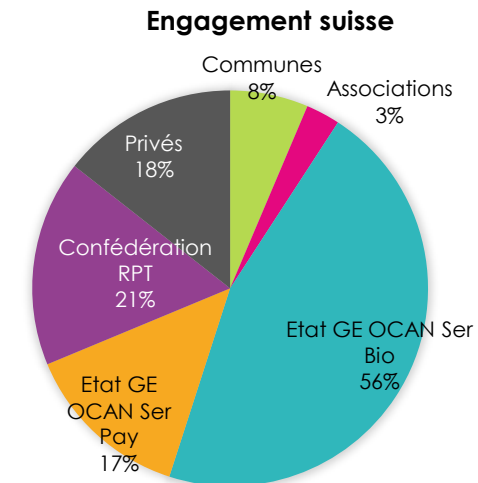


Figure n°9. Répartition du financement du CCMPG côté suisse

On notera qu'une part importante des enveloppes n'a pas encore été engagée.

c Le CR2

Côté français

En toute logique, 63% des financements proviennent de l'agence de l'eau. Le canton de Genève contribue à hauteur de 25% des financements.

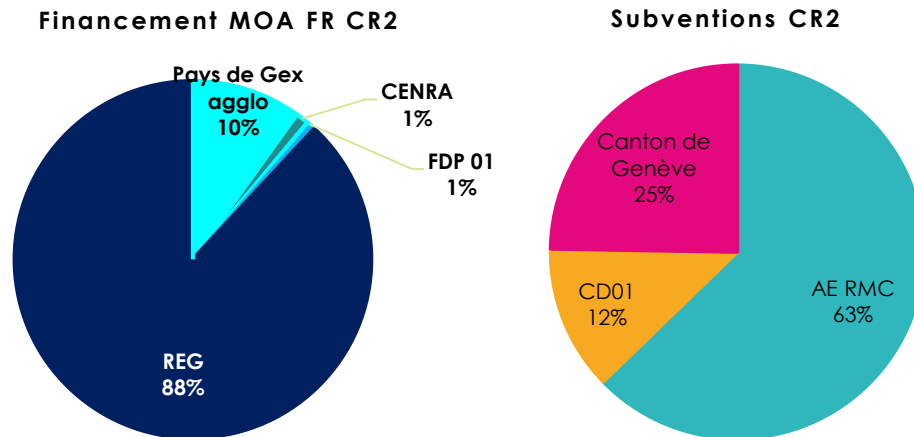


Figure n°10. Autofinancement et subventions du CR2 côté français

On notera l'augmentation des enveloppes initiales pour l'essentiel des maîtres d'ouvrage.

Côté suisse

Le seul partenaire financier est le canton de Genève.

III.D. LA PRATIQUE DE LA CONCERTATION ET L'IMPLICATION DES ACTEURS

III.D.1. La concertation

Le pilotage technique et politique des contrats environnementaux s'est fortement « nourri » des temps de concertation mis en place dès la phase d'élaboration des démarches, et pendant toute leur mise en œuvre.

Une place privilégiée a en effet été apportée à la concertation pour que les contrats soient partagés, compris et acceptés par l'ensemble des acteurs locaux. Diverses instances de concertation ont été organisées : Réunions publiques, réunions des propriétaires, réunions communes, réunions d'information ...

III.D.2. L'implication des acteurs

Outre la répartition de la maîtrise d'ouvrage des actions (cf précédemment), l'une des principales données « objectives » pour analyser ce critère est la participation aux différentes instances.

Le diagramme illustratif ci-contre montre que la participation des principales parties prenantes aux comités de pilotage est très variable :

- certaines ont assisté aux instances sur la durée ;
- d'autres ne sont venues que ponctuellement ;
- d'autres enfin n'y ont jamais participé.

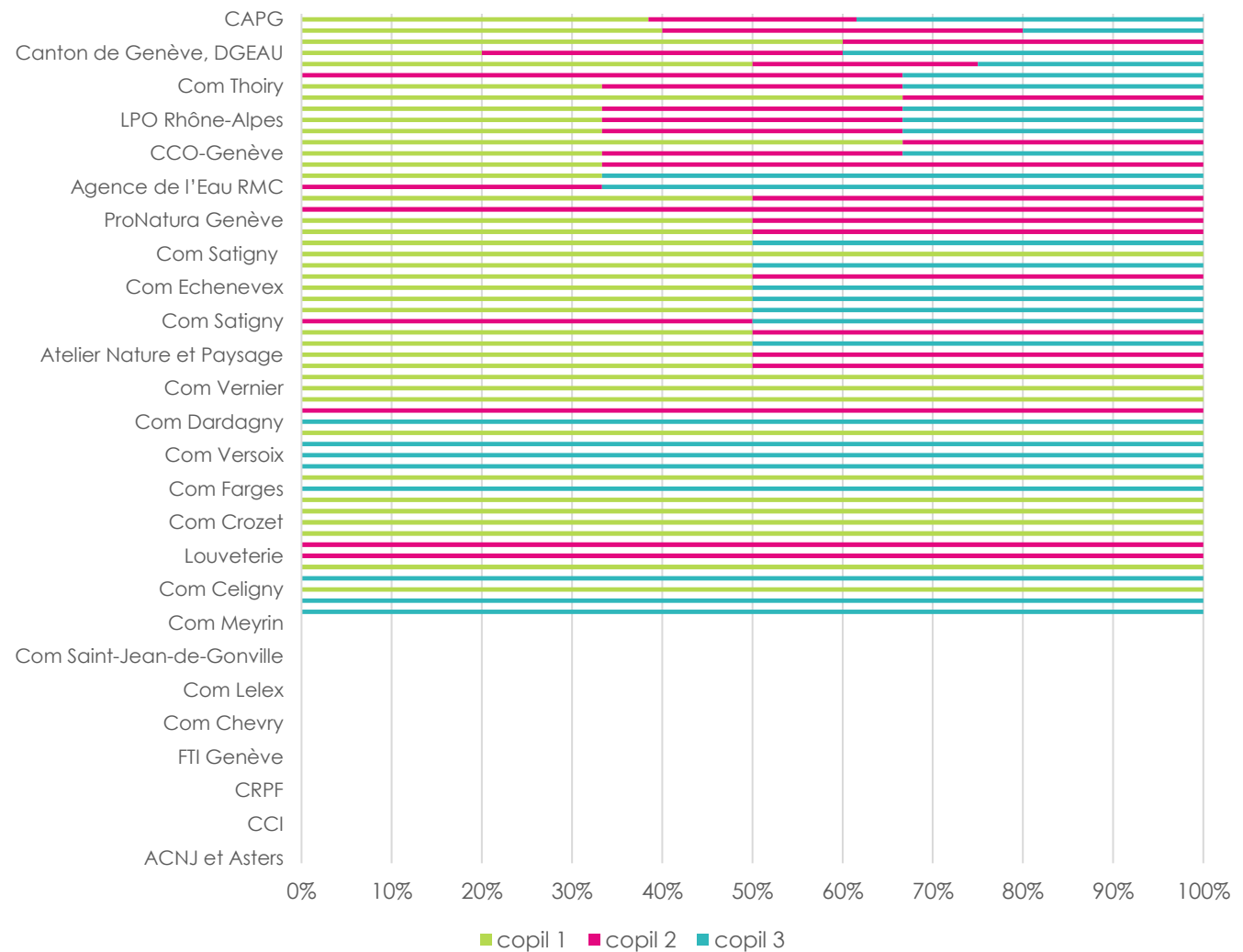


Figure n°11. Participation aux comités de pilotage

En lien avec le portage politique, le taux de participation des élus aux commissions « eau et assainissement » de Pays de Gex aggro de 2014 à 2017 montre une certaine stabilité. En revanche, leur taux de participation aux commissions « environnement » de Pays de Gex aggro de 2014 à 2019 est plus variable.

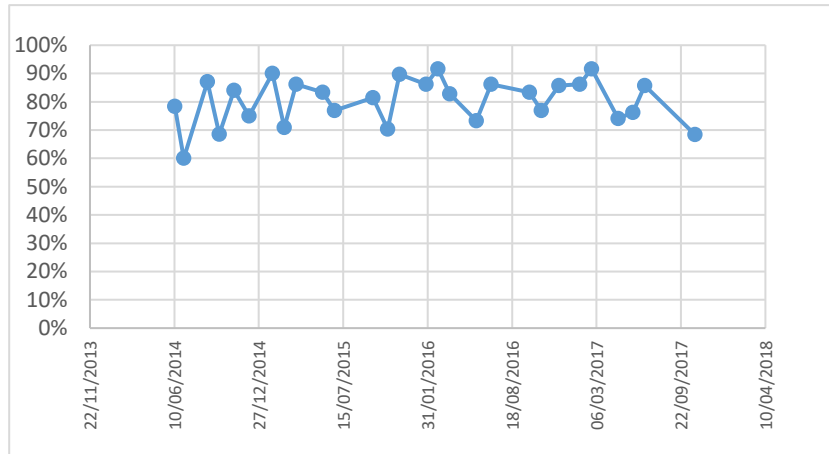


Figure n°12. Taux de présence aux commissions eau assainissement de 2014 à 2017 (source : comptes-rendus CAPG)

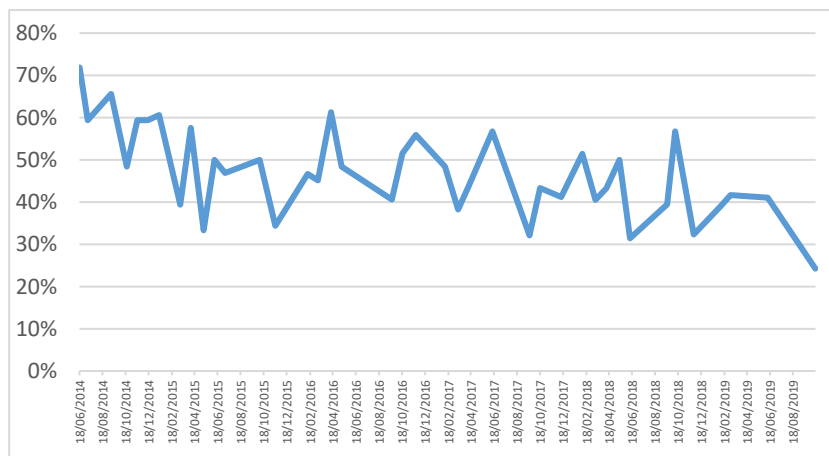


Figure n°13. Taux de présence aux commissions environnement de 2014 à 2019 (source : comptes-rendus CAPG)

III.E.COMMUNICATION ET VALORISATION DES ENJEUX

III.E.1. Des volets dédiés

Les actions « ANI » des contrats corridors concernent des actions et mesures de communication, information et sensibilisation. On peut ainsi distinguer les actions de :

- formation et sensibilisation aux corridors biologiques : employés communaux, élus, riverains, scolaires ;
- sensibilisation ciblées (exposition sur le cerf, animaux nocturnes et pollution lumineuse) ;
- animation du réseau agro-environnemental du nord du Pays de Gex ;
- suivi, animation et évaluation des contrats corridors ;
- information de la population (communication sur la signature des contrats corridors et sur la mise en œuvre des actions).

Pour le contrat de rivière ce sont les actions « VAL » qui contribuent à l'information et la sensibilisation :

- animation et pilotage, évaluation et suivi du CR2 ;
- plan de communication ;
- sensibilisation : grand public, propriétaires riverains et entreprises ;
- formation et sensibilisation des agents communaux et élus.

III.E.2. La communication externe

Les contrats ont fait l'objet de nombreuses communications sous diverses formes et via différents médias.

	Outils de communication
CCVV	- 6 communiqués de presse spécifiques - 4 lettres d'information 'La Trame' (2014, 2015, 2017 et 2018) - 1 dossier de presse + lettre d'information « bilan intermédiaire » à mi-parcours - 1 conférence de presse en fin de procédure pour le bilan final
CCMPG	- 3 conférences de presse (signature, intermédiaire et bilan) prévues, l'intermédiaire supprimée - la lettre d'information (allégée et diffusée au format numérique) ; - le site du Grand Genève : actualités et page dédiée aux contrats corridors, le listing mail) ; - tous les supports de communication des acteurs concernés (site internet des communes et partenaires, journaux municipaux, presse locale, etc.).
CR2	- 3 conférences de presse prévues (signature, intermédiaire et bilan) ; - Lettre d'information (L'inf'eau) : 11 numéros à mi-parcours ; - des supports de comm. des acteurs (sites des communes et partenaires, journaux municipaux, presse locale, etc.) ; - une quinzaine d'articles dans la presse locale

Tableau n°14. Les principaux outils de communication

Outre les sites internet des structures porteuses, une diffusion de l'information est faite à travers d'autres sites institutionnels tels que : Gest'eau (CR2), la Mission opérationnelle Transfrontalière (MOT), le grand Genève, la Région de Nyon, le Conseil départemental de l'Ain ou encore la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'information sur les contrats environnementaux a également été relayée à travers les sites et/ou bulletins municipaux. Enfin, de nombreux articles de presse (Dauphiné) et d'autres structures partenaires (PNR du Jura, centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse, FNE) ont également communiqué sur les démarches.



Figure n°14. Exemple de documents d'information et de communication

III.E.3. Des outils multiples pour sensibiliser/valoriser/former des cibles variées

Les actions mises en œuvre permettent de traiter d'une grande diversité de sujets en direction de cibles variées, selon des modalités différentes :

- **des formations à destination des agents communaux** (espèces Exotiques Envahissantes (FR), gestion raisonnée des haies et des arbustes (Ge); « 0 phyto », gestion différenciée ...) ;
- **une sensibilisation des scolaires** : 7 thèmes d'animation différents via des animations dans les classes, des animations pédagogiques, des contes ;
- **une sensibilisation des élus** : espace à réserver aux cours d'eau, réseaux agro-environnementaux et trame verte ;
- **une sensibilisation des riverains** : sensibilisation à l'aménagement des jardins respectueux de l'environnement, chantier sur plantes exotiques envahissantes ;
- **des sorties pédagogiques** : création de nichoir à chouette effraie, découverte des araignées, atelier lecture de paysage, jardin au naturel ;
- **l'animation du réseau agri-environnemental**, via la contractualisation d'exploitations aux MAEC ;
- **des chantiers citoyens de nettoyage** d'un milieu aquatique couplé à un atelier de sensibilisation à la protection de la ressource en eau et des milieux, atelier technique sur les alternatives aux produits phytosanitaires

Les ateliers à destination des élus sont très appréciés, notamment pour leur aspect transfrontalier. En revanche, il reste extrêmement difficile de trouver des dates permettant de drainer un nombre important d'élus, car les agendas sont très chargés et les contraintes sont réelles par rapport aux sorties de terrain (à réaliser de jour, par températures clémentes, en semaine, ...).

Notons également que 4 chantiers participatifs ont été proposés sur la thématique des plantes exotiques envahissantes via le CCVV et le CCMPG. Le dernier, mis en place le 8 juillet 2017, n'a attiré qu'un seul participant. Suite à ce faible intérêt pour ce genre d'événement par le grand public, les chantiers citoyens n'ont pas été reconduits les années suivantes.

III.E.4. Un taux de réalisation satisfaisant

Le tableau ci-dessous, indique le pourcentage par contrat, d'actions réalisées sur les aspects communication/formation et sensibilisation. On peut ainsi constater que les taux de réalisation pour le CCVV sont très satisfaisants (87% d'avancement). On constate également un équilibre selon les territoires France /Suisse. Pour le CCMPG (38% d'avancement) et le CR2 (43% d'avancement), le niveau d'avancement apparaît assez satisfaisant dans la mesure où ces deux démarches ne sont pas terminées. Les actions de communication du CCMPG sont par ailleurs toutes lancées et les animations scolaires ont rencontré un grand succès auprès des écoles et du grand public. Ces actions se poursuivront jusqu'en 2021.

	Territoire	Nb d'actions	Avancement
CCVV	FR	10	85%
	VD	9	86%
	GE	10	90%
	global	11	87%
CCMPG	FR	7	45%
	GE	7	31%
	global	8	38%
CR2	FR	10	43%
	global	10	43%

Tableau n°15. Taux de réalisation des actions en matière de communication/sensibilisation

III.E.5. Les budgets « communication »

La part financière allouée à la communication/sensibilisation représente, tout territoire confondu (FR/GE/VD), environ 20% de l'enveloppe budgétaire du CCVV et est sensiblement identique entre la France et la Suisse (entre 21% et 18%).

Par contre, pour le CCMPG, ce type d'action représente 9% de l'enveloppe française du contrat, contre 29% côté suisse.

La part consacrée à ce volet ne dépasse pas 1% du budget alloué au CR2.

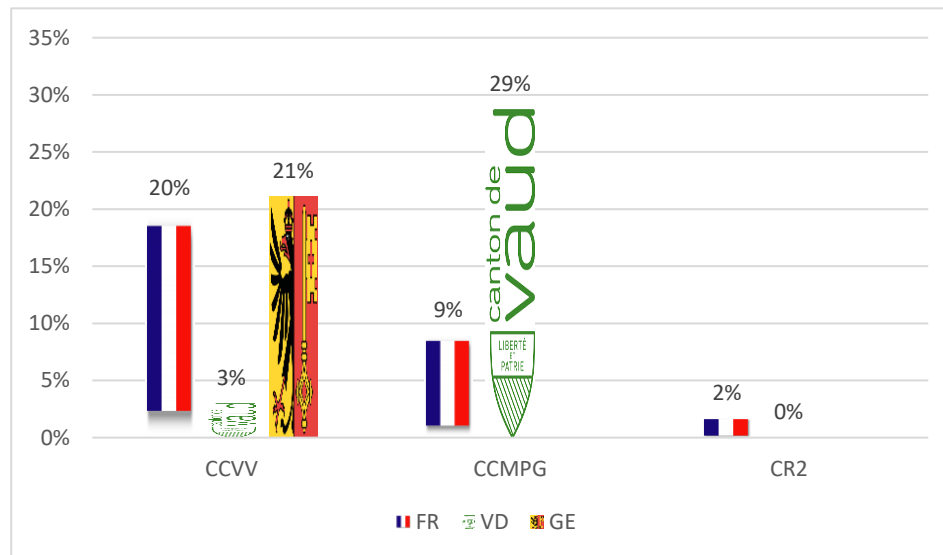


Figure n°15. Part financière du programme dédiée à la formation, sensibilisation, information et communication par contrat

Eu égard aux différences assez significatives entre les contrats corridors et le CR2, il convient d'analyser les montants financiers correspondants.

Le bilan financier de chacun des contrats montre que, côté français, l'enveloppe « communication » oscille entre 450 à 610 k €. Les variations sont plus sensibles côté suisse (du simple au double selon les contrats).

Le montant initial du CCVV a été revu à la baisse. Il a été divisé par 2 (53%) côté français : cela s'explique en partie par l'internalisation des animations scolaires et par des mutualisations entre contrats corridors (actions sensibilisation, postes d'animation). Pour le canton de Vaud il représente 12% du budget initial et pour l'état de Genève 100 % du budget initial.

	FR en € HT		GE en CHF HT		VD en CHF HT	
	initial	final	initial	ajusté	initial	ajusté
CCVV	837 662	446 032	324 156	326 144	332 010	39 871
CCMPG	583 953	609 943	706 835	706 835		
CR2	426 463	571 976				

Tableau n°16. Evolution de la part financière dédiée à la communication par contrat

Concernant le CUE (CCMPG et CR2), un réajustement global à la hausse a été réalisé côté France : cela résulte de l'ajout des mesures (CCMPG42-4a et b) pour le suivi et les bilans des PAEC, ainsi que des études pour le bilan évaluation du CR2. Par ailleurs, une réévaluation des coûts d'animation et de pilotage (poste administratif France) a été effectuée.

Chapitre IV.



Le point de vue des acteurs

Dans les pages qui suivent, nous proposons de restituer le contenu des échanges, non pas "catégorie d'acteur par catégorie d'acteur" mais en **croisant les regards** de chacun sur une vision partagée ou au contraire différenciée sur les contrats environnementaux. Nous croiserons ainsi les regards en mentionnant les positionnements convergents et divergents des acteurs qui se sont exprimés dans le cadre des entretiens et des ateliers d'échanges.

Cette restitution nous semble en effet plus pertinente et dynamique et évite surtout de stigmatiser les représentations ou « d'enfermer » chacun dans un mode de pensée généralisable pour tous. Car en effet, l'analyse des échanges montre que même au sein d'une même catégorie d'acteurs (les associations, les financeurs, les élus...), tous ne partagent pas toujours la même vision des choses. De la même manière, certains points de vues peuvent ressortir comme inter-catégoriels, c'est-à-dire exprimés « sans se concerter » par plusieurs catégories d'acteurs.

Par ailleurs, notre restitution ne repose pas sur la généralisation de ce qui a été dit (ne retenir par exemple que des éléments qui ont été partagés par l'ensemble des acteurs ou dits à plusieurs reprises). La restitution ne relève en effet pas d'un exercice de « quantification des propos » mais bien d'une démarche déontologique de respect et de valorisation, sans *a priori*, de la parole individuelle.

Ainsi ce n'est parce qu'un propos, une idée, n'a été formulé(e) par une seule personne qu'il sera écarté, sous prétexte qu'il ne fait pas l'unanimité ou le consensus. Il ne s'agit pas dans cette démarche de lisser les spécificités mais bien de dresser un panorama de tous les regards sur le territoire et ses contrats.

L'analyse du fonctionnement des contrats environnementaux vise à évaluer la **qualité de leur mise en œuvre**, tant sur le plan **politique** que **technique**. Pour cela doivent être mis en évidence les **points forts et faibles** des démarches, les **facteurs de réussite** ou au contraire **les freins** dans la mise en œuvre des actions. Il s'agit aussi de repérer les **points de consensus** entre les acteurs et ceux qui, au contraire, font **débat**. Outre le fonctionnement des contrats proprement dit, il s'agit d'analyser **l'implication des acteurs**, leur niveau de « **satisfaction** » et leurs attentes pour l'avenir.

Le présent module 3 constitue un état des lieux du fonctionnement de la procédure : il rend compte de la manière dont les contrats environnementaux sont perçus et de la diversité des points de vue, **sans juger de leur pertinence**. La construction du jugement évaluatif sera l'objet du module 4 de l'étude.

IV.A. PORTAGE ET GOUVERNANCE

IV.A.1. Une concertation satisfaisante mais une efficacité décisionnelle contrastée

Le mode de fonctionnement des démarches est bien appréhendé par la majorité des acteurs interrogés (pilotage, coordination, animation). Les modalités d'organisation de la gouvernance semblent être bien connues par les élus (anciens et nouveaux).

Les modalités de concertation mises en place tout au long des 3 démarches dans le cadre des COPIL ont été saluées par les acteurs interrogés : 58 % d'entre eux estiment que la concertation a été suffisante tout au long de la procédure. À ce titre, **Pays de Gex Agglo est perçue comme une structure dynamique** qui a bien assuré ses rôles de gestion administrative et financière et de suivi des actions et a permis de faire avancer les démarches.

Les partenaires ont toutefois le sentiment que le contrat unique environnemental (CUE) offre une plus grande concertation car l'expérience du CCVV a permis de renforcer ce point (le CCVV est perçue comme un « contrat test »).

On constate **une satisfaction globale de la part des élus concernant le déroulement des COPIL** (fonctionnement, ordre du jour, fréquence, organisation, composition) qui permettent un retour riche et complet grâce aux outils de gouvernance et à la mise en œuvre institutionnelle (mails, réunions, comptes-rendus, supports de présentations envoyés en amont des réunions). Les informations transmises sont reconnues comme globalement claires et suffisantes pour la compréhension.

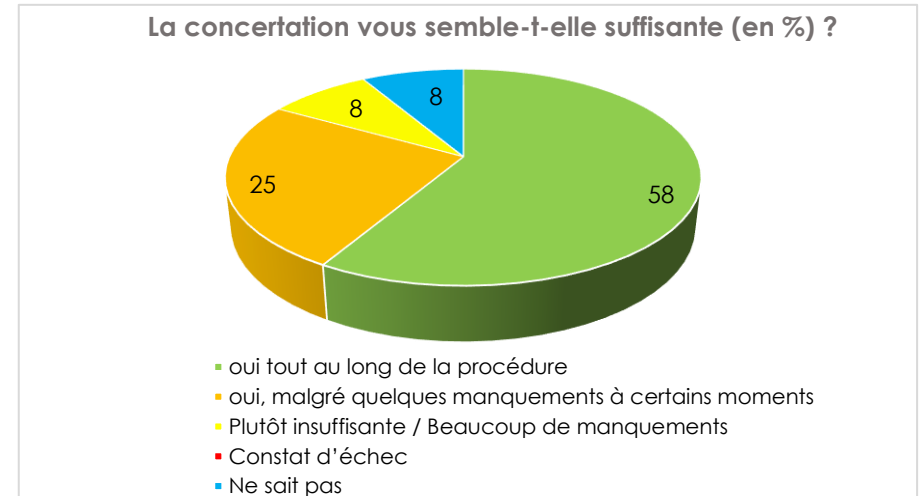


Figure n°16. Taux de réponse des acteurs interrogés sur la concertation mise en place (entretiens)

Cependant, les élus ont indiqué que les réunions en COPIL étaient longues et parfois complexes, limitant ainsi leur prise de décision à des moments clés : certaines ont parfois été reportées faute de temps et d'ordre du jour décisionnel non prédéfini.

Certains élus ont également exprimé le fait que les associations, très impliquées et assidues dans leur participation aux instances, « pesaient » sensiblement dans les décisions prises au regard de leur représentativité.

En retour, certaines associations reprochent aux élus :

- un certain déficit d'implication, notamment en phase de mise en œuvre des actions ;
- d'orienter leurs choix au regard d'arbitrages politiques et non des enjeux environnementaux concernant le territoire.

La technicité et la complexité des actions est globalement reconnue et avancée comme pouvant être un facteur bloquant pour la prise de décisions.

IV.A.2. Pour les partenaires, des COPIL insuffisamment participatifs

Certains partenaires interrogés estiment que le mode de **fonctionnement actuel des COPIL n'est pas suffisamment participatif** et parfois trop institutionnel, (beaucoup de temps en plénière) même si cette instance n'est pas fermée aux discussions. Plusieurs ressentent le **besoin d'approfondir certains sujets** dans le cadre de groupes de travail ou de comités techniques dédiés.

Certains d'entre eux souhaiteraient également que soient organisés **davantage d'échanges avec les élus sur le terrain** afin de mieux les sensibiliser et les informer.

Enfin, pour quelques partenaires, la pluralité d'acteurs complexifie la mise en œuvre de certaines actions (pluralité des rôles et des responsabilités).

IV.A.3. Au global, un avis positif sur le portage politique

Dans le cadre des ateliers d'échanges, et en cohérence avec les avis formulés lors des entretiens, l'instance « comité de pilotage » est globalement reconnue comme pertinente et permettant de s'exprimer et de se tenir informé, notamment sur l'avancement des contrats et de leurs actions, les avis ne sont pas partagés en ce qui concerne :

- l'efficacité décisionnelle de cette instance ;
- la représentativité des parties prenantes ;
- le besoin exprimé de plus de coordination entre partenaires France/Suisse.

Les avis convergent par contre en ce qui concerne la complexité des démarches, en lien notamment avec leur technicité.

En ce qui concerne le portage politique, diriez-vous que vous avez un avis ... ?

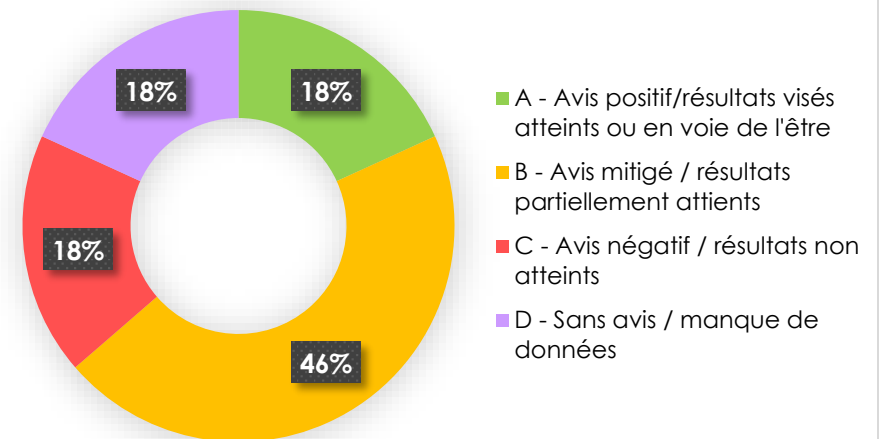


Figure n°17. Avis formulé sur le portage politique lors des ateliers

IV.B. PILOTAGE TECHNIQUE ET ANIMATION

IV.B.1.Des compétences techniques adaptées

Les compétences, la qualité du travail, des échanges, l'investissement et le sérieux de l'équipe technique de Pays de Gex agglo sont unanimement reconnus. La technicité des partenaires et associations locales est également partagée et appréciée par les élus.

Outre les aspects techniques, l'appui administratif et financier apparaît pertinent pour l'ensemble des acteurs interrogés : Pays de Gex agglo apparaît comme la bonne échelle territoriale pour mettre en œuvre les contrats environnementaux.

IV.B.2.Une animation efficace et de qualité

En lien avec l'appréciation des compétences techniques, les acteurs interrogés ont également mis en avant la qualité de l'animation, des réunions et ont fait part de l'utilité de COTECH afin de traiter des sujets particuliers et plus techniques (groupe de travail sur la cartographie des cours d'eau, GEMAPI, espèces exotiques envahissantes).

Quelques avis mitigés ont toutefois été exprimés concernant :

- le suivi administratif et financier du fait notamment que 2 contrats ne sont pas terminés ;
- le besoin de plus de coordination France/Suisse (temps d'échanges) ;
- le suivi des travaux : besoin de financer des actions de restauration et d'entretiens.
- des ralentissements dans le pilotage technique liés à des restructurations de postes/services

IV.B.3.Des outils de suivi pertinents mais à globaliser

Les outils de suivis apparaissent pertinents (tableaux de bords notamment) pour suivre l'avancée des actions. Ils ont notamment permis de réajuster certaines actions/financements/indicateurs de suivi suivant les besoins. Les supports de présentation sont également appréciés et jugés pertinents. L'intérêt des bilans à mi-parcours côté France (obligation contractuelle) est souligné.

Pour autant, plusieurs partenaires ont insisté sur le fait que les outils de suivis étaient différents entre la France et la Suisse. Ce décalage entraîne selon eux des problématiques dans la formalisation des résultats, impactant ainsi directement le suivi des programmes.

IV.B.4.Des divergences dans l'appréciation des moyens humains

Si les moyens humains semblent suffisants pour la majorité des élus (CAPG), pour nombre de partenaires, le suivi des 3 contrats, très chronophage (nombre d'actions, suivi administratif, montage des dossiers ...), nécessite de renforcer les ressources humaines.

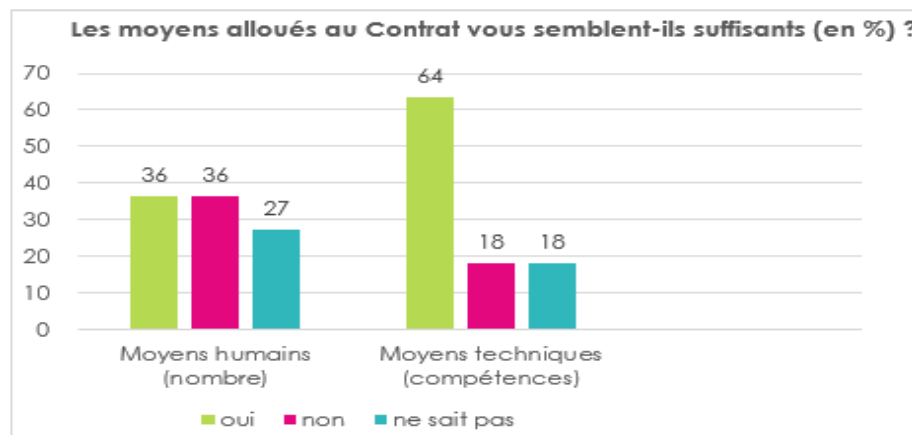


Figure n°18. Figure 1 : Avis des acteurs interrogés sur les moyens humains alloués aux contrats environnementaux (entretiens)

Certains ont par ailleurs souligné à plusieurs reprises le manque de sensibilisation et de formation des élus directement lié au manque de partage de connaissance sur le terrain.

IV.B.5. Au global, un avis positif sur le pilotage technique

Dans le cadre des ateliers d'échanges, et en cohérence avec les avis formulés lors des entretiens, les avis sont majoritairement positifs (55%) concernant le pilotage technique des démarches. La qualité de l'équipe technique et des outils de suivis est unanimement partagée.

Les divergences concernent l'adéquation des moyens humains au regard de l'ampleur du travail à fournir (complexité des actions, ampleur des programmes, besoins de coordination franco-suisse).

Les avis convergent par contre en ce qui concerne la complexité des démarches, en lien notamment avec leur technicité.

En ce qui concerne le pilotage technique, diriez-vous que vous avez un avis ... ?

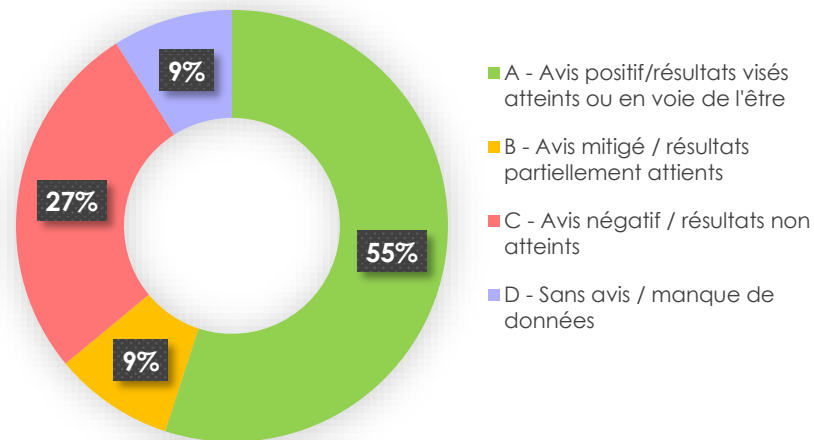


Figure n°19. Avis formulé sur le pilotage technique lors des ateliers

IV.C. FONCTIONNEMENT

IV.C.1. Un fonctionnement efficace ...

Le fonctionnement interne apparaît efficace pour la moitié des partenaires interrogés (les autres n'ont pas d'avis). Ils ont le sentiment que l'équipe technique et la cellule politique de Pays de Gex agglomération entretiennent de bonnes relations avec les élus (confiance).

Concernant la préparation et la mise en œuvre des actions, les élus semblent satisfaits. Selon eux les enjeux et objectifs ont bien été ciblés et les moyens techniques et financiers mobilisés pour garantir la mise en œuvre des programmes leur paraissent bien dimensionnés.

La fusion du CCMPG et du CR2 dans un contrat unique garantit une plus forte cohérence et une meilleure lisibilité de la politique environnementale du Pays de Gex. Elle réduit aussi le nombre d'instances nécessaires au suivi des procédures.

Par ailleurs, le caractère transfrontalier des contrats environnementaux fédère une multitude d'acteurs et garantit une concertation multi-partenariale qui permet d'enrichir les réflexions, même si le manque d'échanges franco-suisse est regretté par certains acteurs.

IV.C.2. ... malgré la complexité des démarches

La mise en œuvre de 3 (puis 2) démarches, mobilisant des outils différents, sur des périmètres distincts, qui plus est transfrontaliers, le très grand nombre d'actions, la pluralité et le nombre important d'acteurs et financements ... sont identifiés comme sources de difficulté.

La technicité des actions est pointée comme un frein à la compréhension des enjeux et problématiques du territoire et influençant les prises de décisions. A ce titre, le déficit de partage de connaissances sur le terrain, pour partie lié au manque de ressources humaines, est regretté alors qu'il constitue l'un des leviers pour mobiliser et sensibiliser les acteurs, notamment les élus.

Le besoin est également exprimé de plus de coordination entre partenaires France/Suisse pour harmoniser les démarches et mieux valoriser les retours d'expériences.

IV.C.3. Des moyens suffisants

Les moyens financiers sont majoritairement considérés comme adaptés et suffisants : d'aucun soulignent que le fait que tous les budgets n'aient pas été dépensés atteste que les enveloppes budgétaires étaient suffisantes.

Les moyens alloués au Contrat vous semblent-ils suffisants (en %) ?

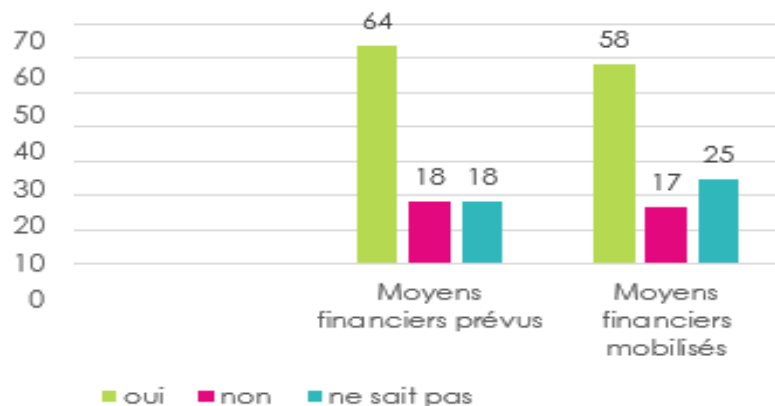


Figure n°20. Avis sur les moyens financiers alloués aux contrats environnementaux (entretiens)

IV.C.4. Au global, un avis très positif sur le fonctionnement opérationnel

Dans le cadre des ateliers d'échanges, et en cohérence avec les points de vue exprimés lors des entretiens, les avis sont très majoritairement positifs (60%).

Les conditions de préparation et de mise en œuvre des programmes satisfont l'essentiel des acteurs. Toutefois, la complexité des démarches est unanimement soulevée et source de perturbation dans l'avancement des contrats : modifications/évolutions des engagements financiers des partenaires en cours de procédure, complexité du suivi administratif et financier de 3 procédures mises en œuvre en simultanée, pluralité des rôles/des responsabilités/sources de financements différentes entre la France et la Suisse ... Enfin, un manque de « culture partenariale » et d'échanges réguliers entre les partenaires France/Suisse a également été mis en avant.

En ce qui concerne le fonctionnement interne, diriez-vous que vous avez un avis ... ?

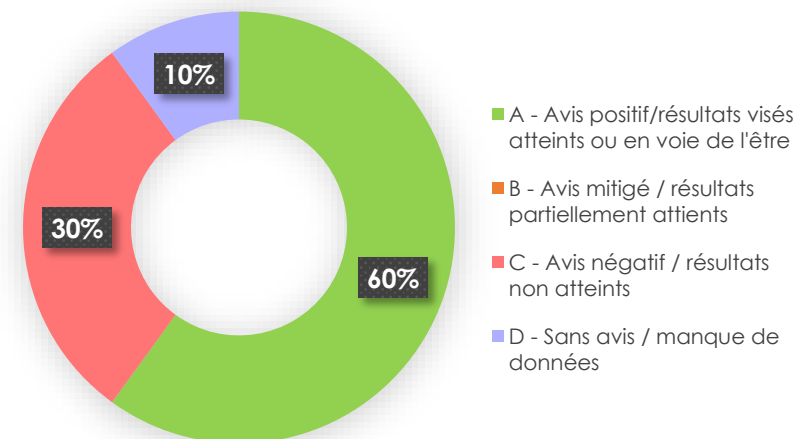


Figure n°21. Avis formulé sur le fonctionnement interne lors des ateliers

IV.D. CONTRIBUTION ET IMPLICATION DES ACTEURS

IV.D.1. Une bonne association des parties prenantes

Les acteurs semblent satisfaits de la manière dont ils ont été associés aux prises de décisions, lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des contrats car plus de 50% estiment avoir été suffisamment associés aux diverses phases.

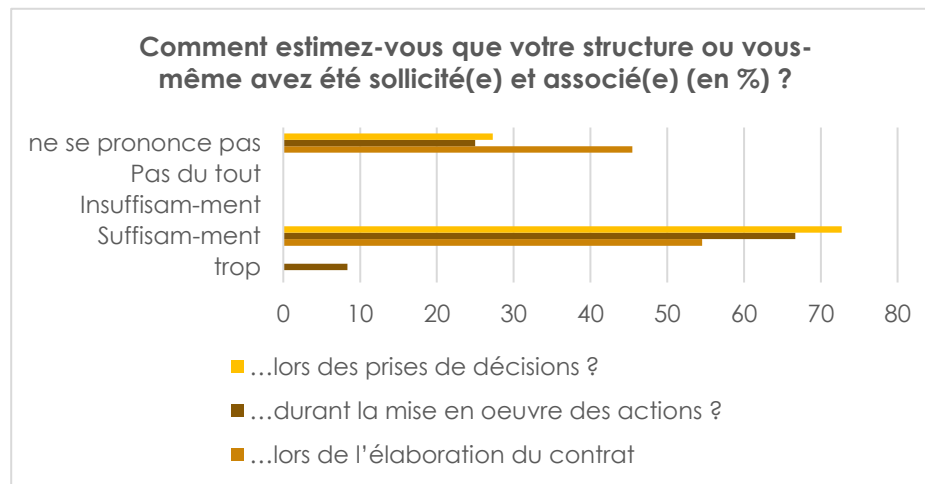


Figure 2 : Avis sur l'association dans les prises de décisions/dans la préparation des démarches/mises en œuvre des actions (entretiens)

La majorité des élus interrogés estiment avoir bien été impliqués dans le processus de concertation. Ils soulignent le nombre important de réunions organisées tout au long des démarches. Selon eux, elles ont permis d'engager et de maintenir une dynamique sur l'ensemble du Pays de Gex. Ils font état d'informations régulières, de présentations d'informations claires, et d'échanges constructifs avec l'équipe d'animation. Les partenaires sont globalement très satisfaits de la

manière dont ils ont été associés aux prises de décisions et au partage d'information. On note toutefois un sentiment général d'une plus grande concertation pour le CUE, le CCVV étant perçu comme un « contrat test ».

Certains ont émis un avis plus mitigé. Les raisons invoquées sont principalement liées selon eux à :

- la crise sanitaire liée à la COVID qui freiné/limité la transmission d'informations ;
- des prises de postes en cours voir en fin de contrat. Ces personnes ont le sentiment de ne pas avoir été suffisamment impliquées, informées et associées dans les démarches.

IV.D.2. Des divergences d'appréciation quant à l'implication des acteurs

Globalement, les acteurs interrogés (élus et partenaires) ont une opinion favorable quant à l'implication des partenaires dans les différentes procédures, tant dans l'animation/coordination (54% des réponses) que dans la mise en œuvre de actions (62% des réponses).

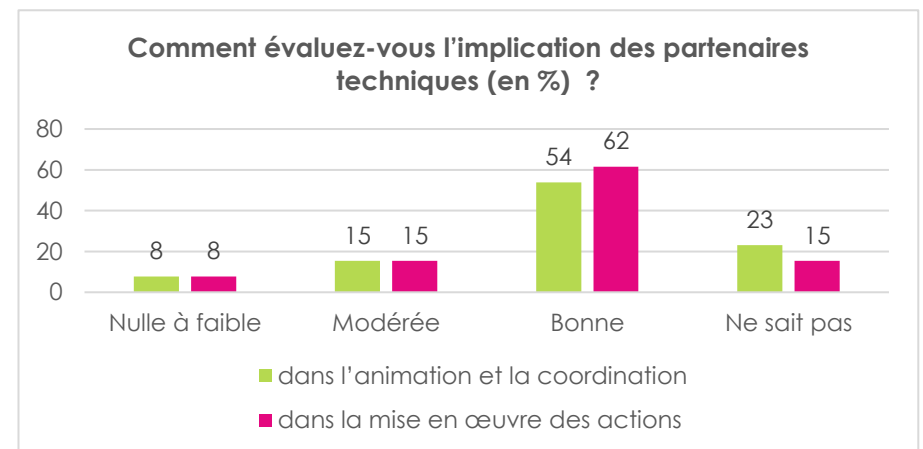


Figure n°22. Figure 3 : Avis sur l'implication des partenaires (entretiens)

Si l'implication des élus a été soulignée et identifiée comme essentielle, eu égard à leur capacité à relayer efficacement les informations concernant les contrats, les avis sont plus partagés quant à leur investissement dans les démarches : 45% des personnes interrogées estiment que les élus ont été suffisamment impliqués, contre 27% qui estiment que leur implication n'a pas été suffisante (cf figure suivante).

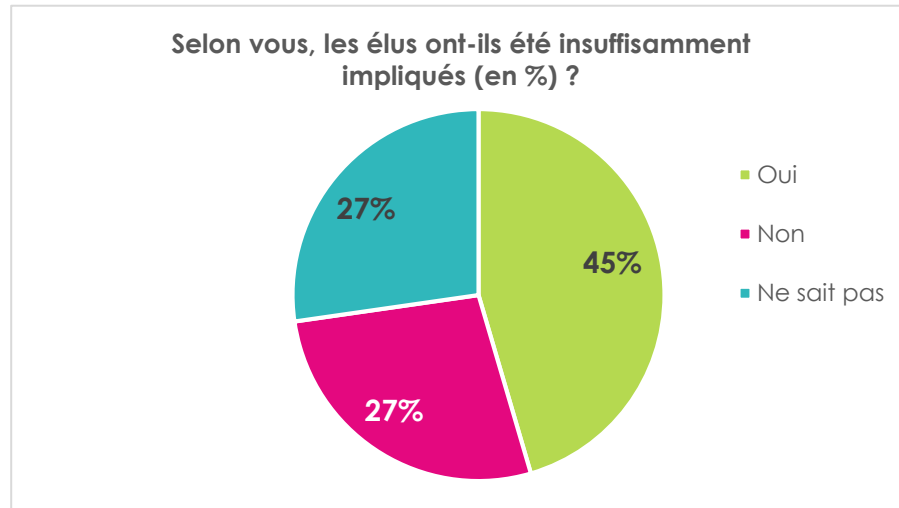


Figure 4 : Avis sur l'implication des élus (entretiens)

Une majorité des acteurs techniques et financiers estime ainsi que l'implication des élus s'est essouffée pendant la mise en œuvre de actions. Ils l'attribuent :

- aux modes d'organisation et de fonctionnement trop complexes et à des temps de réunions souvent jugés trop long ;
- au caractère opérationnel/technique des actions qui rend complexe l'appréhension des problématiques et objectifs poursuivis ;
- au renouvellement de certains élus en 2020 ;
- au contexte sanitaire lié à la COVID-19 en 2020 ;
- au manque de connaissance et de sensibilisations des élus.

Par ailleurs, un manque d'implication général des communes a été regretté. Les élus l'associent en partie à un déficit de communication descendante des élus communautaires vers les élus communaux.

Concernant l'implication des partenaires techniques, financiers et des associations environnementales, les élus reconnaissent une très bonne implication de leur part tout au long des procédures (préparation, mise en œuvre et suivi). Pour l'ensemble des élus interrogés, le travail mené par les partenaires, et notamment les associations environnementales, est très important pour renforcer la connaissance et, ainsi, garantir des prises de décisions éclairées (une connaissance et un savoir-faire reconnus par les élus). Cependant, pour quelques élus, cette forte implication a tendance à « prendre le dessus » sur les décisions politiques.

L'implication des maîtres d'ouvrages a par ailleurs été renforcée par l'intégration à mi-parcours de nouveaux maîtres d'ouvrages : CRPF (actions CCMPG 11 et 24), Faune Genève pour 2 nouvelles actions ajoutées à mi-parcours (CCMPG n°69 et 70), FDP01 (MIL 2-2a et b), Régie des eaux gessiennes.

IV.D.3. Au global, un avis assez négatif concernant l'implication des acteurs

Globalement, les élus se sont bien impliqués dans les phases d'élaboration des contrats et de démarrage de la phase opérationnelle. Le nombre important de réunions organisées tout au long des démarches a permis d'engager et de maintenir une dynamique sur l'ensemble du Pays de Gex. Parmi les facteurs évoqués pour expliquer le ressenti sur le déficit d'implication des élus figurent le manque de connaissance eu égard à la complexité des sujets, ainsi que le manque de communication descendante des élus communautaires vers les élus communaux.

L'implication des partenaires techniques, financiers et des associations tout au long des procédures (préparation, mise en œuvre et suivi) a été soulignée.

En ce qui concerne l'implication des acteurs tout au long des démarches, diriez-vous que vous avez un avis ... ?

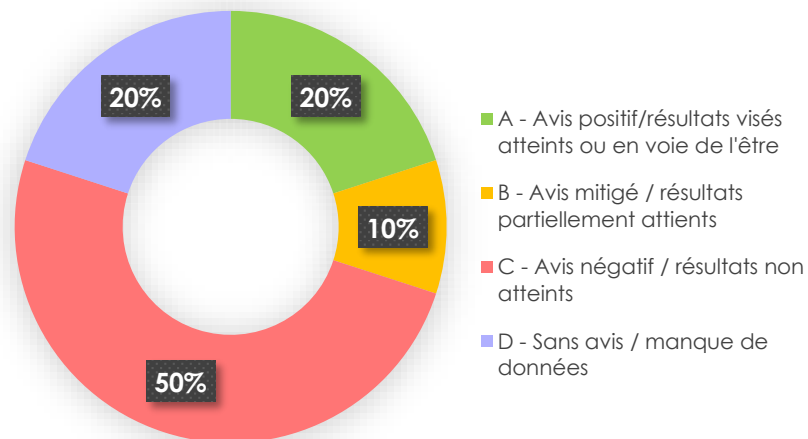


Figure n°23. Avis formulé sur l'implication des acteurs lors des ateliers

IV.E. CONNAISSANCE ET RECONNAISSANCE DES DÉMARCHES

IV.E.1. Connaissance des démarches en « interne »

a Des enjeux globalement connus

Il ressort des entretiens et des ateliers une bonne connaissance globale des contrats. Les personnes interrogées indiquent connaître les outils « contrat de rivières » et « contrat corridors/ vert&bleu », leurs objectifs et leur périmètre de façon globale.

Cela est confirmé par le ressenti des élus puisque 75% d'entre eux estiment avoir une bonne à très bonne connaissance des périmètres, des contenus et des modalités de fonctionnement.

Comment évaluez-vous votre connaissance du contrat (en %) ?

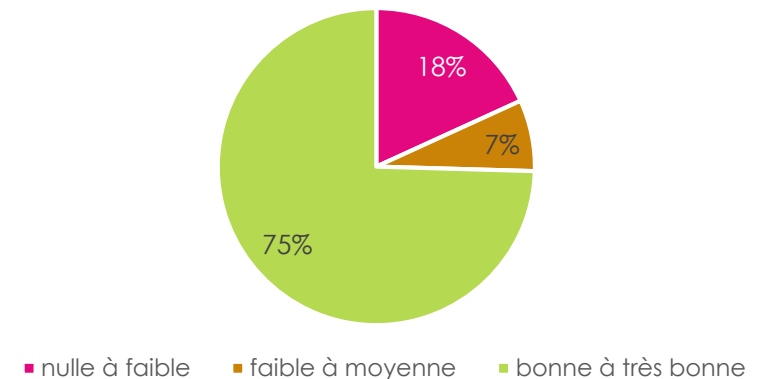


Figure 5 : Avis des élus sur leur niveau de connaissance des contrats : enjeux, objectifs, périmètres (entretiens)

En ce qui concerne les acteurs et partenaires, ceux qui ont suivi les démarches depuis le début possèdent une très bonne connaissance des enjeux et des objectifs ainsi qu'une vision globale des actions, études et ainsi une connaissance très transversale des enjeux.

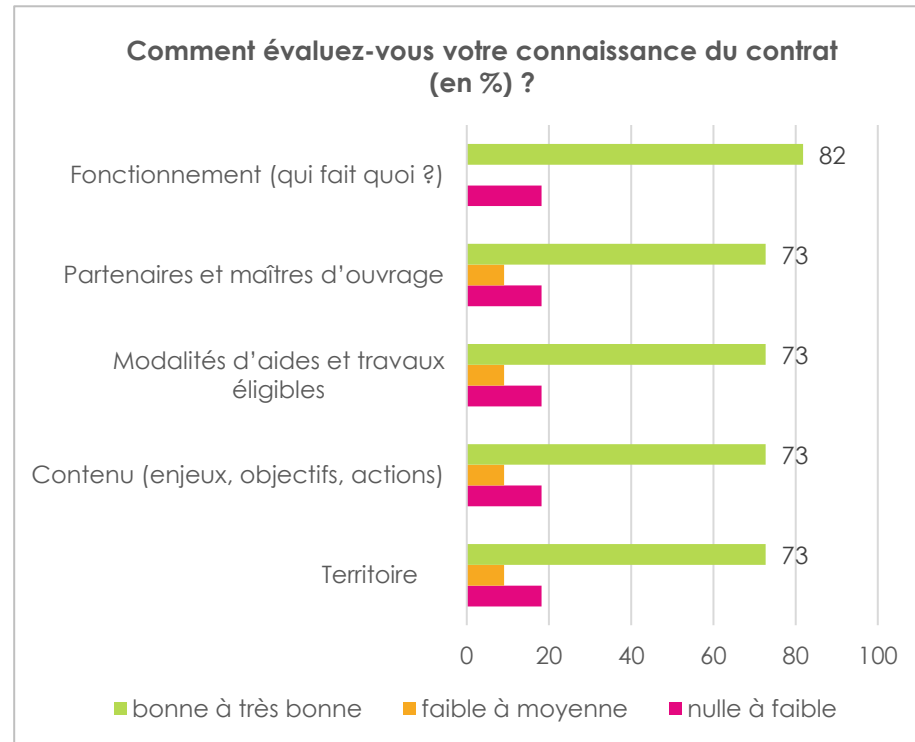


Figure 6 : Avis des partenaires sur leur niveau de connaissance des contrats (entretiens)

Les prises de postes en cours, voire en fin de contrat, ont limité la transmission d'informations (pertes de l'historique). La crise sanitaire liée à la COVID a pu accentuer le problème.

b ... mais une connaissance parfois « sectorielle »

Globalement, les acteurs interrogés connaissent les enjeux des contrats mais, sauf cas particuliers (acteur « historique », partenaire financier ayant une vision globale ...), cette connaissance reste parfois sectorielle. Le détail des contrats et des programmes, est moins bien connu : les acteurs connaissent généralement bien les actions qu'ils ont conduit, moins celles des volets qui ne les concernent pas en tant que maître d'ouvrage, qui ne portent pas sur leur territoire d'action et/ou ne relèvent pas de leurs domaines de compétence/intervention. On constate ainsi une méconnaissance générale des partenaires techniques sur la répartition spatiale des actions sur le territoire. En effet, s'ils connaissent bien les actions qu'ils ont mené, ils n'ont pas de vue d'ensemble des actions.

Cela n'est pas le cas des partenaires financiers qui ont une vision et des connaissances très transversales, avec une bonne maîtrise des contrats et de leurs contenus.

On notera également un renouvellement dans certains acteurs (élus, partenaire technique ...) générant une perte de l'information.

c Des enjeux et objectifs globalement partagés

Les élus partagent à l'unanimité les enjeux et objectifs des démarches et sont globalement satisfaits de l'équilibre territorial des actions (prévues, programmées, réalisées), qui leur apparaît en adéquation avec les enjeux identifiés lors de la préparation de chaque contrat.

Les avis sont plus partagés du côté des partenaires. En effet, pour certains d'entre eux, les objectifs en lien avec la préservation/restauration des milieux aquatiques et humides et des corridors, ainsi que la communication, l'information et la sensibilisation n'étaient pas assez ambitieux ou trop flous. Des décalages ont aussi été parfois constatés entre le contenu de certaines fiches et la réalité du terrain.

Néanmoins, sur l'ensemble des acteurs interrogés (élus et partenaires) plus de la moitié estiment que les objectifs retenus dans le contrat de rivière (58%) et dans les contrats corridors (53%) étaient suffisamment ambitieux par rapport aux enjeux du territoire.

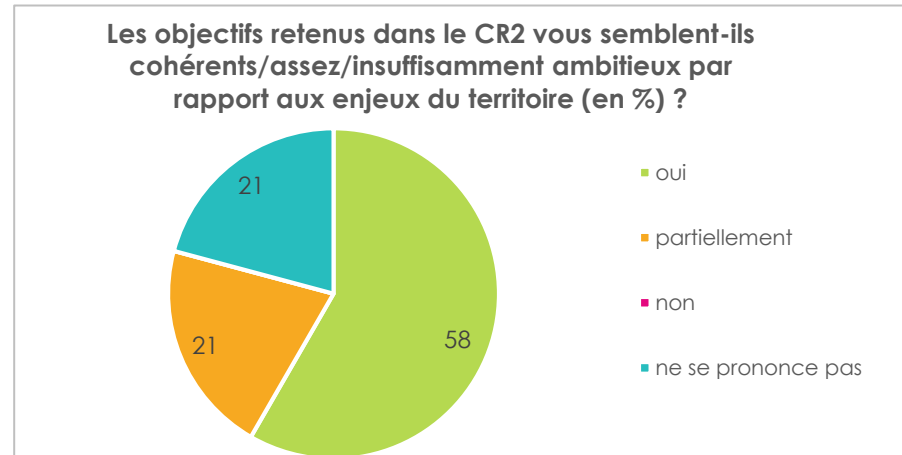


Figure 7 : Avis des élus et partenaires sur l'adéquation objectifs/enjeux du contrat de rivière (entretiens)

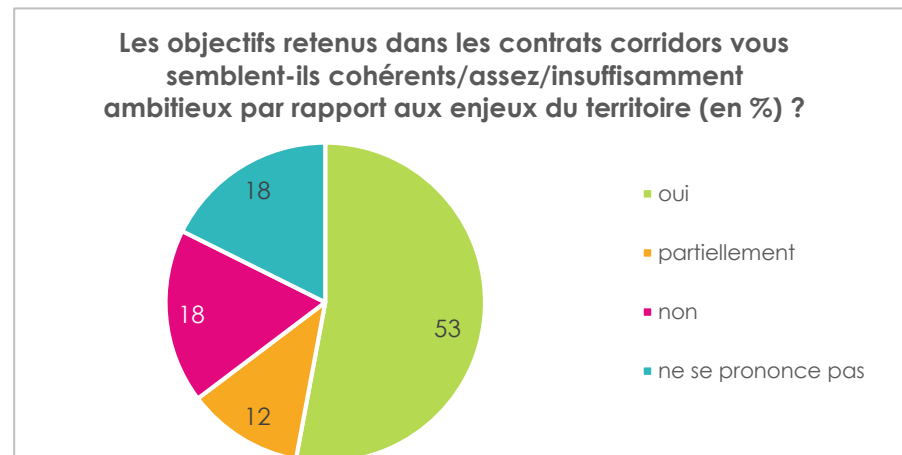


Figure 8 : Avis des élus et partenaires sur l'adéquation objectifs/enjeux des contrats corridors (entretiens)

d Des enjeux agricoles peu intégrés

Pour les actions MAEC, seule la trame verte est prise en compte, le territoire du Pays de Gex n'étant pas éligible à l'enjeu "eau". Les actions "trame verte" se sont limitées aux bandes enherbées le long des parcelles en culture et à l'aide à l'entretien des haies, mais l'aide financière était si faible (0.18 € /mètre linéaire) qu'un seul contrat a été signé.

e Des outils adaptés ...

Les élus estiment également que les échelles d'intervention et les outils contrat de rivières/contrats corridors sont pertinents pour répondre aux enjeux du Pays de Gex. L'avis est également partagé par les partenaires techniques et financiers.

Tous les acteurs s'entendent également sur la pertinence de l'outil transfrontalier : « les enjeux territoriaux ne s'arrêtent pas aux limites administratives » ainsi que sur l'utilité de chacune des démarches. Pour quelques élus, les périmètres ne sont toutefois pas suffisamment globaux et ne s'inscrivent pas assez dans une logique transfrontalière.

f Une articulation et une synergie reconnue entre les démarches

A l'unanimité, les élus approuvent l'utilité des démarches et soulignent l'articulation qui s'est opérée avec les autres dispositifs d'aménagement et de protection des espaces naturels (documents de planification notamment). Aussi, ils estiment qu'il y a une synergie forte entre les contrats environnementaux et les autres dispositifs d'aménagement sur le territoire (schéma directeur des eaux pluviales/d'assainissement, continuités écologiques intégrées dans les PLU). Les élus interrogés semblent satisfaits du travail qui a été mené.

Le constat est partagé par une majorité des partenaires.

Des incohérences ont toutefois été signalées par certains acteurs entre certains projets/aménagements soutenus par la CAPG alors qu'ils sont susceptibles d'interférer négativement avec les enjeux des contrats environnementaux (notamment en matière de ressources en eau).

g ... mais des démarches complexes

La complexité liée à la mise en œuvre « simultanée » de plusieurs démarches, multi-partenariales, par ailleurs sur un territoire transfrontalier, a été soulignée. Du point de vue des élus et des partenaires techniques, cela entraîne un manque de lisibilité et de clarté qui pourrait avoir influencé l'implication des acteurs. Ce constat est moins partagé par les partenaires financiers. Aussi, pour certains acteurs, il apparaîtrait plus pertinent de travailler à l'échelle d'un seul périmètre et d'une seule démarche.

La pluralité d'acteurs a rendu difficile la mise en œuvre de certaines actions et la gestion d'un seul et même site par exemple (une pluralité de responsabilités) : « c'est difficile à suivre ».

Des blocages pour des travaux importants en lien avec les modalités de fonctionnement internes aux contrats (problèmes de subventions/multiplicités des acteurs) ont également été cités. Par exemple, pour les actions "animation réseau agro-environnemental", la complexité du mode de financement, partagé entre FEADER et Région, avec la DDT comme guichet unique, est très chronophage.

La collectivité porteuse du PAEC doit avancer les crédits d'animation, pour ne recevoir le versement des aides que 3 ou 4 ans après.

Quelques acteurs auraient souhaité être plus accompagnés financièrement et techniquement dans le suivi de certaines actions comme celles qui concernaient les actions de restauration de milieux.

h Une communication interne appréciée et suffisante

64% des acteurs interrogés ont indiqué que la communication interne (envoi des ordres du jour en amont des réunions, diffusion des comptes-rendus, qualité des échanges lors des réunions, fréquence des COPIL ...) notamment sur l'avancement des contrats a été suffisante tout au long des procédures.

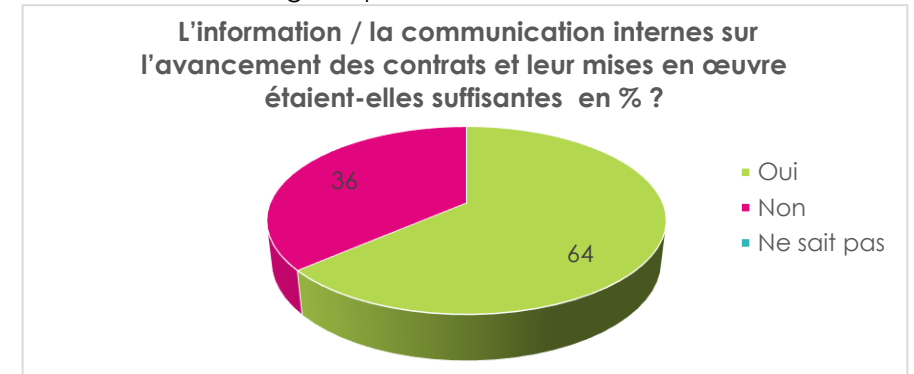


Figure 9 : Avis sur l'information et la communication interne sur l'avancement des contrats (entretiens)

Les partenaires notent également la rigueur dans les échanges/discussions traités en réunions : chaque réunion (technique/copil) fait l'objet d'un compte-rendu de réunion.

Au-delà des temps de réunions, les partenaires soulignent la qualité des échanges entre l'équipe technique de Pays de Gex agglo et les partenaires financiers et techniques.

Les participants constatent par contre un manque de communication descendante des élus communautaires vers les élus communaux.

i Au global, un avis contrasté concernant la connaissance des démarches

Sur ce critère, les avis sont partagés : en effet, 32% des participants ont émis un avis positif, 28% un avis mitigé et 24 % n'ont pas d'avis.

Si les objectifs et enjeux sont largement partagés par les acteurs, le niveau de connaissance, tant sur les démarches que sur les actions, apparaît insuffisant. Les acteurs ont également mis en avant, le niveau de connaissances très hétérogène selon les acteurs, impactant directement le niveau d'implication et d'intérêt.

Les actions des contrats environnementaux ont contribué à améliorer le niveau de connaissances sur le déplacement des espèces, les obstacles et points de conflits, sur les milieux aquatiques à travers la réalisation d'études plurielles (description et cartographie à l'échelle parcellaire des continuités écologiques), des plans de gestion et diagnostics préalables aux travaux, des diagnostics et suivis réalisés dans le cadre de travaux de gestion.

En ce qui concerne le ciblage et l'amélioration des connaissances, diriez-vous que vous avez un avis ... ?

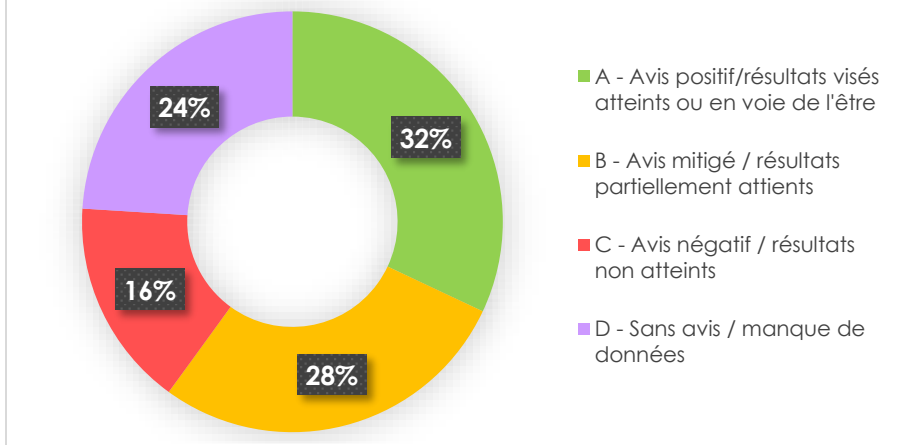


Figure n°24. Avis formulé sur le ciblage et l'amélioration des connaissances lors des ateliers

IV.E.2. Valorisation des connaissances en externe

a Des outils variés et nombreux ...

Pour l'ensemble des acteurs, l'information et la sensibilisation autour de la mise en œuvre des 3 contrats environnementaux (enjeux, objectifs, travaux) sont capitales.

Ils saluent la mise en œuvre d'outils nombreux et variés (animations scolaires, formations des agents communaux, chantiers citoyens, sensibilisation des riverains, sorties pédagogiques, site internet, brochures,) qui permettent de relayer les informations auprès de différents publics et ainsi de faire connaître les enjeux du territoire.

Les actions « ANI » et « VAL » des contrats corridors et du contrat de rivières sont dédiées à cet objectif.

b Des résultats intéressants pour les scolaires et les élus

Les personnes interrogées ont noté l'importance de poursuivre les actions de communication/information à destination des scolaires (primaires/collèges : animations adaptées jugées pertinentes et utiles). Elles devront, le cas échéant, tirer les leçons des difficultés de mise en œuvre rencontrées (coordination complexe avec les collèges (FR) et entre les professeurs pour dégager des plages horaires adaptées, turn-over important des enseignants générant un besoin permanent de communiquer sur l'existence des animations et de leur contenu) pour être optimisées.

Les formations à destination des élus apparaissent également pertinentes. Pour autant, la technicité des démarches implique un effort plus important pour une meilleure appréhension des enjeux du territoire par les élus. Il conviendra aussi de lever les difficultés d'organisation pour trouver des dates communes entre les élus (agendas très chargés, contraintes des sorties terrain (de jour, températures clémentes, en semaine ...)).

c Une communication et une information à destination du grand public jugée insuffisantes malgré des outils nombreux

Malgré les nombreux outils de communication et informations mobilisés, tous les acteurs s'entendent pour dire que le niveau de sensibilisation, d'information et de compréhension des démarches/enjeux du grand public n'est pas suffisant.

C'est ce que traduit le graphique suivant, avec un avis partagé qui reconnaît l'importance des outils déployés et animations réalisées pendant la durée des contrats mais reconnaît dans le même temps la faible plus-value sur le niveau de sensibilisation/d'information du grand public.

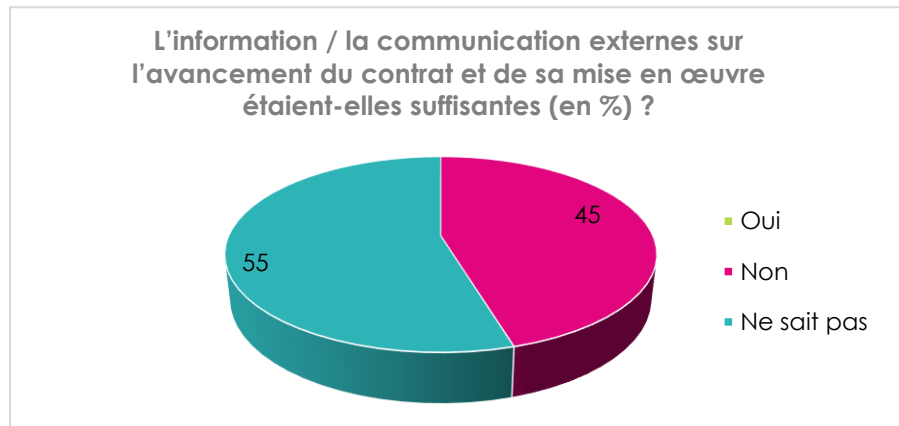


Figure n°25. Avis sur la suffisance des outils d'information et de communication en externe (entretiens)

L'information reste, selon eux, pas assez accessible ni assez vulgarisée pour que le grand public puisse comprendre les enjeux du territoire.

L'organisation d'un plan de communication leur paraît nécessaire afin de sensibiliser davantage les acteurs locaux/les habitants. A ce titre, les élus interrogés indiquent que les bulletins municipaux pourraient davantage utilisés pour relayer des informations entre Pays de Gex agglomération et les communes.

d Viser une meilleure efficacité

La communication actuelle sur les enjeux et actions n'apparaît pas assez percutante pour être comprise et valorisée. Il convient de revoir les modalités de communication pour les rendre plus efficaces. Il reste encore un travail important à réaliser sur la manière de communiquer pour renforcer la connaissance, le niveau d'implication et d'appropriation des élus et du grand public sur les sujets traités dans les 3 contrats environnementaux.

La question a été posée de l'opportunité de concentrer la communication et l'information sur des actions phares plutôt que sur plusieurs actions (majeures ou non).

Les réseaux sociaux pourraient constituer des vecteurs intéressants pour sensibiliser et communiquer auprès du grand public.

Une réflexion est également portée sur la nécessité de conforter et de renforcer les animations terrain qui apparaissent très pertinentes pour améliorer la compréhension et la sensibilisation et mieux valoriser les bénéfices des démarches *in situ*. La question de la création d'un poste d'animation sur la communication est posée.

Il convient également de trouver des sujets porteurs pour susciter l'adhésion des publics visés. A titre d'exemple, malgré une communication préalable, la mise en place de chantiers participatifs n'a pas été reconduite au vu du désintérêt du public. Des sujets comme celui de la pollution lumineuse ont été mis en avant.

e Au global, un avis contrasté sur la valorisation des démarches vers l'extérieur

L'avis concernant ce critère est très contrasté.

Dans les avis positifs, on retient les outils de communication nombreux et variés prévus dans les divers contrats. Pour autant, les acteurs locaux constatent un manque de vulgarisation des 3 démarches et une compréhension encore trop insuffisante des enjeux du territoire, notamment de la part des élus et du grand public.

Si tous s'entendent sur la dimension fondamentale de la communication/valorisation des résultats, il convient de mieux cibler les actions (cibles, sujets, médias).

En ce qui concerne la valorisation des démarches en externe, diriez-vous que vous avez un avis ... ?

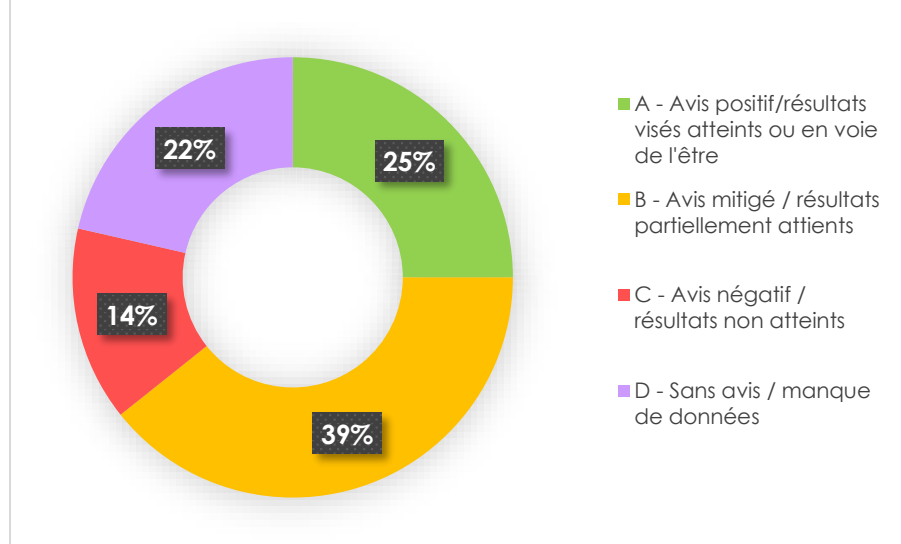


Figure n°26. Avis formulé sur le ciblage et l'amélioration des connaissances lors des ateliers

IV.F. LEUR BILAN DES DÉMARCHES

	Point forts	Points faibles
Portage politique	- Copil reconnu comme une instance pertinente pour se tenir informé et prendre des décisions - Permet une bonne communication interne notamment sur l'avancement des contrats et de leurs actions - Permet l'association des acteurs aux décisions	- Plusieurs élus constatent que les prises de décisions ont souvent été reportées faute de temps (pas d'ordre du jour décisionnel pré-défini pour chaque COPIL) - Pour les élus : poids important des associations dans les prises de décisions - Besoin exprimé de plus de coordination entre partenaires France/Suisse - Pluralité d'acteurs qui complexifie la mise en œuvre de certaines actions (pluralité de rôles/responsabilités)
Pilotage technique et animation	- Moyens humains jugés suffisants par la majorité des élus - Avis unanime sur les compétences, la qualité du travail et des échanges, l'investissement et le sérieux de l'équipe technique de Pays de Gex agglo - Pays de Gex agglo bien identifié par les acteurs locaux (partenaires techniques, financiers, associations environnementales) - Appui administratif et financier pertinent, bon suivi des actions et information régulière des élus et partenaires : fonctionnement interne efficace pour la moitié des partenaires interrogés (les autres n'ont pas d'avis) - Qualité des supports de présentation de réunions - Compétences techniques des partenaires et associations locales reconnues et appréciées des élus - Qualité des outils de suivis pour l'avancée des actions, bilans à mi-parcours (côté Français) qui ont aussi permis de réajuster certains actions/financements/indicateurs de suivis	- Avis plus mitigés chez les partenaires sur la question des moyens humains à disposition : pour beaucoup, réel besoin de renforcer les ressources humaines dans le suivi des 3 contrats environnementaux car le pilotage représente beaucoup de temps et de travail en interne - Outils de suivis différents entre la France et la Suisse (pas d'obligation réglementaire côté suisse) : problématique dans la formalisation des résultats qui peut entraîner des difficultés dans le suivi des programmes et la formalisation des résultats - Ralentissements liées à des restructurations de postes/services. - Manque de sensibilisation/formations des élus (manque de connaissances scientifiques) - Manque de partage de connaissance sur le terrain (connaissances/sensibilisation/implication) - Prévoir moins d'actions pour plus d'efficacité

	Point forts	Points faibles
Fonctionnement interne	- Fonctionnement interne (gouvernance, concertation, suivis des actions) satisfaisant pour les élus - Moyens financiers jugés suffisants par la majorité des élus - Fusion du CCMPG et CR2 en CUE garantit une plus forte cohérence et une meilleure lisibilité de la politique environnementale du Pays de Gex et réduit le nombre de d'instances de suivi - Concertation multi-partenariale qui permet d'enrichir les réflexions - Actions transfrontalières pertinentes pour l'ensemble des acteurs - Enjeux partagés mais une appropriation variable par les partenaires - Bonne maîtrise des contrats et de leurs contenus de la part des partenaires financiers : vision globale des actions et études et connaissances très transversales	- Manque de lisibilité et de clarté entre les 3 démarches impactant l'implication des acteurs (moins partagé par les partenaires financiers) - Complexité du suivi administratif et financier, difficultés voire blocages (subventions / multiplicités des acteurs / contexte législatif et réglementaire différent entre la France et la Suisse), difficultés à coordonner les suivis des actions - Pluralité d'acteurs qui complexifie la mise en œuvre de certaines actions (pluralité de rôles/responsabilités/sources de financement) - Certains acteurs auraient souhaité plus d'accompagnement financier et technique dans le suivi des actions de restauration de milieux - Engagements financiers qui peuvent évoluer en cours de procédure - Des décalage entre ce qui est inscrit dans les fiches actions (théorie) et la réalité du terrain (pratique) - Manque de « culture partenariale » et d'échanges réguliers entre les partenaires France/Suisse. - Pour certains acteurs ou partenaires, objectifs pas assez ambitieux ou trop flous - Solidarité théorique selon les partenaires techniques et financiers - Manque de synergie et de coordination entre les partenaires techniques Franco-Suisse - Pour certains élus, les périmètres ne s'inscrivent pas assez dans une logique transfrontalière

	Point forts	Points faibles
Concertation et implication	- Possibilité de s'exprimer, d'être informé et d'avoir des échanges directs lors des COPIL - Relative transparence de l'information tout au long de la procédure pour la majorité des élus - Bonne communication interne notamment sur l'avancement des contrats - Sentiment général (partenaires) d'une plus grande concertation pour le CUE (CCVV perçu comme un « contrat test ») - Bonne implication des élus en phase d'élaboration et de démarrage de la phase opérationnelle - Très bonne implication des partenaires techniques, financiers et des associations tout au long des procédures - Nombreuses réunions ayant permis d'engager et de maintenir une dynamique sur l'ensemble du Pays de Gex - Renforcement de l'implication des MO par l'intégration de nouveaux à mi-parcours	- Déficit d'information ressenti par certains partenaires sur l'avancement des actions France -Suisse - Manque général d'implication des communes et déficit de communication descendante - Forte implication des associations locales qui peut prendre le dessus sur les décisions politiques - Baisse ressentie de l'implication des élus au moment de la mise en œuvre des actions (suivi) - Crise sanitaire qui a freiné/limité la transmission d'informations - Déficit d'information pour les personnes arrivées en cours voire en fin de contrat
Communication et valorisation	- Enjeux et objectifs partagés à l'unanimité par les élus - Bonne maîtrise des contrats et de leurs contenus de la part des partenaires financiers : vision globale et connaissances très transversales - Efficacité de la communication à destination des scolaires, thèmes bien adaptés - Ateliers à destination des élus très appréciés, notamment pour leur aspect transfrontalier - Des sujets porteurs (pollution lumineuse)	- Des enjeux partagés mais une appropriation variable par les partenaires - Peu de vue d'ensemble de la part des partenaires techniques et élus - Actions de communication/information à destination des élus insuffisantes - Avis partagé sur l'insuffisance de la communication auprès de la population - Bulletins municipaux sous-valorisés - Manque d'intérêt, difficulté à mobiliser pour certains sujets - Complexité d'organisation des animations scolaires - Manque de moyens humains dédiés

Tableau n°17. Synthèse des forces et faiblesses du point de vue des acteurs

